Instructions pour l’adaptation des Prescriptions de concours

Le présent modèle de prescriptions de concours est conçu de telle sorte qu’il peut servir à toutes les fêtes de gymnastique.

* Les termes à adapter à la fête de gymnastique concernée sont indiqués en rouge. Tous les termes en rouge sont énumérés ci-après. Il est possible de les modifier grâce à la fonction « Chercher et remplacer » (Control/Ctrl + H) dans tout le document.
* Les termes en violet des Prescriptions de concours doivent être modifiés car ils diffèrent d’une fête de gymnastique à l’autre. L’offre de compétition n’est pas en violet car elle aussi dépend d’une fête à l’autre et doit de toute façon être adaptée.
* La page de couverture (page suivante) comporte l’année de la fête de gymnastique. La date doit être adaptée puis la police doit être de nouveau en « blanc » (merci de ne pas supprimer car sinon on ne pourra pas calculer correctement les années de naissance). Il faut ensuite marquer le document en tier (Control/Ctrl + A) et le mettre à jour (F9). La fenêtre avec l’option « Mettre à jour tout le registre » apparaît alors et doit être confirmée.

Ci-après les termes en rouge à modifier avec la fonction « Rechercher et remplacer » :

Nom\_Fêtedegymnastique

Date\_Fêtedegymnastique

Date\_Inscription

Nom\_Organisateur

Nom\_Association

Lieu\_Fêtedegymnastique

Adresse\_Siteinternet

Date\_Insc\_Sum

Date\_Insc\_Nom

Datei\_CO\_Facture

Date\_Pers\_Commande

Datei\_Musique\_Téléchargement

Date\_Cérémonieclôture

Min\_nombre\_individuels

Min\_nombre\_paires

Min\_nombre\_CMEA

Min\_nombre\_jeux

Date\_horaire

****Schweizerischer Turnverband

Fédération suisse de gymnastique

Federazione svizzera di ginnastica

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Année de la fête de gymnastique | 2024 | 2024 |

**Prescriptions de concours**   
**Name\_Turnfest**

Photo ou logo

**Datum\_Turnfest in Ort\_Turnfest**

Coordonnées de la direction des concours et du CO (adresse, n° tél., courriel)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Inscriptions** | **Juges** | **Direction générale des concours** | **Comité d’organisation** |
| Prénom nom  [anmeldung@turnfest.ch](mailto:anmeldung@turnfest.ch)  07x xxx xx xx | Prénom nom  [richter@turnfest.ch](mailto:richter@turnfest.ch)  07x xxx xx xx | Prénom nom  [gwl@turnfest.ch](mailto:gwl@turnfest.ch)  07x xxx xx xx | Prénom nom  [ok@turnfest.ch](mailto:ok@turnfest.ch)  07x xxx xx xx |

Table des matières

[1 Dispositions générales 6](#_Toc131528632)

[1.1 Déroulement 6](#_Toc131528633)

[1.2 Participation 6](#_Toc131528634)

[1.3 Compétences 6](#_Toc131528635)

[1.4 Champ d’application des Prescriptions 6](#_Toc131528636)

[1.5 Devoirs des sociétés 6](#_Toc131528637)

[1.6 Offre 7](#_Toc131528638)

[1.7 Calendrier 7](#_Toc131528639)

[2 Inscriptions (à la compétition) 8](#_Toc131528640)

[2.1 Généralités 8](#_Toc131528641)

[2.2 Doubles participations / Participations multiple 8](#_Toc131528642)

[2.3 Changements / Désistements 8](#_Toc131528643)

[2.4 Juges 8](#_Toc131528644)

[2.5 Musique de compétition 9](#_Toc131528645)

[2.6 Concours individuels de la mission olympique 9](#_Toc131528646)

[3 Jour de compétition 10](#_Toc131528647)

[3.1 Directives générales 10](#_Toc131528648)

[3.2 Concours de sociétés 10](#_Toc131528649)

[3.3 Concours individuel / CMEA 11](#_Toc131528650)

[3.4 Jeux 11](#_Toc131528651)

[3.5 Fonctionnaires, juges et speakers 11](#_Toc131528652)

[4 Concours de sociétés 12](#_Toc131528653)

[4.1 Généralités 12](#_Toc131528654)

[4.2 Catégorie jeunesse 15](#_Toc131528655)

[4.3 Catégorie actifs 18](#_Toc131528656)

[4.4 Catégorie dames/hommes 20](#_Toc131528657)

[4.5 Catégorie seniors 22](#_Toc131528658)

[5 Concours individuels 24](#_Toc131528659)

[5.1 Aérobic 24](#_Toc131528660)

[5.2 Gymnastique aux agrès 25](#_Toc131528661)

[5.3 Gymnastique 27](#_Toc131528662)

[5.4 Athlétisme 28](#_Toc131528663)

[5.5 Jeux nationaux 29](#_Toc131528664)

[5.6 Concours de gymnastique 30](#_Toc131528665)

[5.7 Gymnastique artistique 30](#_Toc131528667)

[5.8 Gymnastique rythmique 32](#_Toc131528668)

[5.9 Trampoline 33](#_Toc131528669)

[6 Concours multiple par équipes d’athlétisme (CMEA) 34](#_Toc131528670)

[6.1 Offre 34](#_Toc131528671)

[6.2 Disciplines 34](#_Toc131528672)

[6.3 Equipes 34](#_Toc131528673)

[6.4 Aides de discipline 35](#_Toc131528674)

[6.5 Equipes victorieuses 35](#_Toc131528675)

[6.6 Distinctions 35](#_Toc131528676)

[7 Jeux 36](#_Toc131528677)

[7.1 Offre 36](#_Toc131528678)

[8 Compétitions de sport handicap (PluSport) 38](#_Toc131528679)

[8.1 Droit de participation 38](#_Toc131528680)

[8.2 Concours par équipes 38](#_Toc131528681)

[8.3 Fit+fun 38](#_Toc131528682)

[8.4 Compétition individuelle élite 38](#_Toc131528683)

[9 Finances 39](#_Toc131528684)

[9.1 Finance de garantie 39](#_Toc131528685)

[9.2 Finance de participation (frais de participation à la compétition) 39](#_Toc131528686)

[9.3 Versement des finances de garantie et de participation 39](#_Toc131528687)

[9.4 Prix des moniteurs/Distinction de société 40](#_Toc131528688)

[9.5 Cartes de fête (frais de participation des participants) 40](#_Toc131528689)

[10 Voies de droit 41](#_Toc131528690)

[10.1 Obligations financières 41](#_Toc131528691)

[10.2 Caractère contraignant des Prescriptions de concours 41](#_Toc131528692)

[10.3 Réclamations / Recours 41](#_Toc131528693)

[10.4 Comportement des participants 41](#_Toc131528694)

[10.5 Instructions de la direction des concours/du CO 41](#_Toc131528695)

[11 Dispositions finales 42](#_Toc131528696)

[11.1 Modifications 42](#_Toc131528697)

[11.2 Informations 42](#_Toc131528698)

[11.3 Interprétation 42](#_Toc131528699)

[Annexe A Déductions 43](#_Toc131528700)

[A.1 Déductions d’ordre pour toutes les compétitions 43](#_Toc131528701)

[A.2 Décision 43](#_Toc131528702)

[A.3 Délits/Déductions d‘ordre 43](#_Toc131528703)

[Annexe B Règlements 44](#_Toc131528704)

[Annexe C Abréviations 45](#_Toc131528705)

[Annexe D Propriétés du revêtement par discipline 47](#_Toc131528706)

**Procès-verbal des modifications des Prescriptions de concours depuis leur première publication**

|  |  |
| --- | --- |
| **Adaptées le jj.mm.aaaa** | |
| **Article** | **Modification** |
|  |  |
|  |  |

# Dispositions générales

Pour une meilleure lisibilité, la forme grammaticale masculine a été choisie.

## Déroulement

La Nom\_Organisateur organise en collaboration avec l‘Association Nom\_Association la Nom\_Fête de gymnastique le Date\_Fête de gymnastique à Lieu\_Fête de gymnastique.

## Participation

### Droit de participation

Peuvent participer à Nom\_de la \_fête de gymnastique tous les gymnastes adultes et enfants enregistrés nominativement dans FSG-Admin (banque de données FSG) et affiliés à des sociétés et sections de la Fédération suisse de gymnastique et détenteurs de la carte de membre FSG conformément au Règlement sur le contrôle de l’affiliation FSG [4].

Les membres de la direction des concours et des secteurs ainsi que les juges et arbitres peuvent participer pour autant que l’horaire le permette.

Les clubs de sport non affiliés à la Fédération suisse de gymnastique (sociétés étrangères par exemple) peuvent faire une demande de participation auprès de la direction des concours.

Leur participation se déroule à leurs propres risques et périls, et l’organisateur décline toute responsabilité dans la mesure admise par la loi. Ceci vaut également pour les bénévoles.

### Restrictions de déroulement

Pour des raisons d’organisation, la direction des concours se réserve le droit de :

* fixer des contingents lors de chiffres de participation trop élevés,
* regrouper des catégories et divisions,
* supprimer des compétitions, disciplines et certaines catégories lors de chiffres de participation insuffisants,
* annuler la manifestation pour cause de risques, dangers ou sur ordre des autorités.

### Attestation pour les concours

L’affiliation à la FSG est à prouver sur demande conformément au Règlement sur le contrôle de l’affiliation à la FSG [4]. Une pièce d’identité (carte d’identité, permis de conduire, etc.) peut être exigée.

La carte de performance en sport d’élite doit être montrée.

## Compétences

La direction des concours assume la responsabilité du déroulement des concours et des productions. Toutes les autres dispositions de la direction des concours sont également contraignantes (dernières directives, etc.).

## Champ d’application des Prescriptions

Les présentes Prescriptions de concours s’appliquent à tous les concours proposés lors de Nom\_Fête de gymnastique. De même, les règlements de l’Annexe B s’appliquent aux compétitions en question.

## Devoirs des sociétés

Les responsables de société doivent veiller à assurer un comportement correct et sportif envers l’organisateur et la direction des concours.

Il incombe au comité directeur des sociétés de prendre des mesures lorsque l’image de la gymnastique est en jeu dans le cas, par exemple, de :

* consommation exagérée d’alcool,
* vandalisme,
* déchets sauvages.

Toute infraction sera punie par les déductions prévues dans l’Annexe A resp. dans le Règlement sur les amendes et sanctions [2].

### Dopage

En sa qualité de membre de Swiss Olympic, la Fédération suisse de gymnastique se soumet au Statut concernant le dopage. Des contrôles peuvent avoir lieu lors de la Nom\_Fête de gymnastique. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.sportintegrity.ch](http://www.sportintegrity.ch).

### Tenue vestimentaire et publicité

Lors des concours de sociétés, la tenue vestimentaire contribue à donner une certaine image de la fédération. Elle ne doit toutefois pas gêner l’évaluation ni les gymnastes.

Il convient de se conformer aux prescriptions sur la tenue vestimentaire des différentes disciplines. Quant à la publicité, se référer aux Directives sur les tenues aux manifestations FSG [3].

## Offre

Les concours suivants sont proposés lors de la Nom\_Fête de gymnastique :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Jour de la semaine** | **Date** | **Type de compétition** |
| Samedi | xx juin 20xx | **Concours de sociétés** : jeunesse, actifs, dames/hommes, seniors |
|  |  | **Concours individuels** : aérobic, gymnastique aux agrès, gymnastique, athlétisme, jeux nationaux, concours de gymnastique, gymnastique artistique, gymnastique rythmique, trampoline, parkour |
|  |  | **Concours par équipes** : CMEA, jeux |
|  |  | **Concours sport handicap** : concours par équipes, fit+fun, concours individuels élite |

Les propriétés du revêtement des différentes disciplines figurent dans l’annexe D.

## Calendrier

Le calendrier suivant est obligatoire :

* Délai d’inscription pour tous les concours Date\_Inscription
* Réception du versement des finances

de garantie et de participation Date\_Inscription

* Liste de matériel pour la gymnastique aux agrès Date\_Inscription

(y compris demande pour autres engins, aides, etc.)

* Commande récapitulative des cartes de fête Date\_Inscription
* Inscription nominative des juges (par les sociétés) Date\_Inscription\_Nom
* Inscription nominative concours individuel Date\_Inscription\_Nom  
  (pas d’inscription après coup)
* Commande repas, hébergement, etc. Date\_Inscription\_Nom  
  (dates organisation CO)
* Inscription personnelle juges Date\_Inscription\_Nom  
  (infos sur engagement et coordonnées)
* Annonce nécessité voyage CFF Date\_Inscription\_Nom  
  **si convenu avec les CFF !!!**
* Réception versement cf. comptes CO Date\_CO\_Comptes  
  (cartes de fête, repas, hébergement, etc.)
* Commandes personnelles (cartes de fête par ex.) Date\_Commande\_Pers
* Téléchargement musique pour concours

individuels et de sociétés Date\_Télé\_Musique

# Inscriptions (à la compétition)

## Généralités

Toutes les inscriptions, les désistements et changements doivent s’effectuer dans les délais (cf. Art. 1.7) et en ligne via l’outil d’inscription. Les infractions seront punies par des déductions de la finance de garantie (cf. Art. 9.1.2). Inscriptions ouvertes à partir de Date\_inscriptions sous Adresse\_site internet.

Lors des inscriptions, prêter attention au déroulement simultané de plusieurs concours.

## Doubles participations / Participations multiples

En principe, les doubles participations sont interdites pour les sociétés/sections. Des demandes fondées de double participation sont à adresser par écrit en même temps que l’inscription. La décision est du ressort de la direction des concours

Les doubles participations sont autorisées pour les gymnastes affiliés à plusieurs sociétés, mais l’horaire n’en tient pas compte.

Seule une attention restreinte est apportée aux participations multiples (par exemple participation au concours de sociétés, au concours individuel et aux jeux).

## Changements / Désistements

Tout changement (désistements inclus) ne pouvant pas être annoncé en ligne de manière indépendante dans l’outil d’inscription au terme de la phase d’inscription en question doit être adressé (avec motivation) à la direction des concours. Les conséquences financières sont prévues dans les art.9.2.1 (désistement/remboursement finance de participation) et 9.1.2 (déduction de la finance de garantie).

## Juges

Les sociétés/sections des catégories d’âge jeunesse, actifs, dames/hommes et seniors ont l’obligation d’annoncer un juge pour Nombre\_Juges\_par\_CarteFête commandées. L’annonce des juges s’effectue en ligne en même temps que l’inscription. Elle fait partie intégrante de la procédure d’inscription en vigueur

Il est impossible de garantir aux fonctionnaires, juges et arbitres une participation dans la société. Il est de la responsabilité des sociétés de vérifier l’engagement de leurs juges une fois que les horaires sont disponibles.

Les juges et arbitres avec brevet qui disputent un concours s’acquittent d’une carte de fête de type A.

Comportements sanctionnés par une déduction de la finance de garantie selon l’Art. 9.1.2 :

* pas ou pas suffisamment de juges inscrit(s) dans l’outil d’inscription,
* l’adresse et les dates d’engagement des juges ne sont pas saisies personnellement,
* le juge n’est pas venu,
* le juge quitte l’aire de concours durant son engagement
* non-participation au cours d’arbitre obligatoire (fit+fun, tests de branche et athlétisme/jeux nationaux)

Fit+fun

Les sociétés/sections disputant le fit+fun sont tenues de mettre à disposition un juge fit+fun, soit avec brevet soit en formation.

Les juges sans formation sont tenus de suivre le module 1 (CB) tandis que les juges en formation ou avec brevet doivent suivre le module 3 (CP). La participation à un cours de juge au printemps 2024 est obligatoire.

Les sociétés qui ne disputent que le concours fit+fun (pas d’autres disciplines de branches comme l’athlétisme, les agrès ou la gymnastique) mettent seulement un juge à disposition. Le règlement

«…, inscrivent un juge par nombre\_juges\_par\_carte de fête commandée » (Art.2.4, para 1) ne s’applique pas.

Tests de branche

Les sociétés/sections disputant un des tests de branche - allround, balle à la corbeille, unihockey ou volleyball – sont tenues d’inscrire un juge de test de branche par discipline. Il est obligatoire de suivre un cours de juges au printemps 2024.

Athlétisme

Les sociétés/sections des classes d’âge actifs et jeunesse disputant des concours d’athlétisme sont tenues de mettre à disposition un arbitre d’athlétisme avec brevet sous peine de voir les disciplines d’athlétisme des sociétés/sections en question annulées.

Jeunesse

Il est également possible de mettre à disposition des juges sans brevet pour les tests de branche allround, course d’obstacles, parcours de jeu et unihockey.

Jeux

Les sociétés/sections disputant des jeux sont tenues de mettre à disposition un jury par équipe en lice.

## Musique de compétition

La musique de compétition doit être téléchargées d’ici le délai\_Musique\_Téléchargement dans l’outil d’inscription et elle doit être vérifiée (écouter si le morceau est entièrement joué). Toute modification de la musique de compétition intervenant après le délai\_Musique\_Téléchargement entraîne une déduction conformément à l’Art.9.1.2. Il convient par ailleurs de se conformer aux Directives « Reproduction du son et sonorisation » lors des manifestations de la Fédération suisse de gymnastique [6].

## Concours individuels dans les disciplines de la mission olympique

### Gymnastique artistique masculine et féminine

La saisie et l’inscription des gymnastes interviennent via le secteur de gymnastique artistique FSG.

Font foi les directives de participation et de qualification du secteur de gymnastique artistique.

### Gymnastique rythmique

La saisie et l’inscription des gymnastes interviennent via le secteur de gymnastique rythmique FSG.

Font foi les directives de participation et de qualification du secteur de gymnastique rythmique.

### Trampoline

L’inscription des gymnastes intervient via le secteur du trampoline FSG. Il n’y a pas de qualification.

# Jour de compétition

## Directives générales

### Assurance

Conformément au Règlement de la CAS-FSG [5] , les membres FSG déclarés comme participants sont assurés pour la RC, les bris de lunettes et l’assurance accidents complémentaire survenant dans l'exercice des activités gymniques pratiquées au sein de la FSG. Quant aux personnes non affiliées à la FSG (clubs étrangers, aides de discipline, membres PluSport, etc.), il leur revient de contracter leur propre assurance.

### Musique de compétition

Amener un CD ou une clé USB contenant la musique de la compétition dans un des formats suivants : mp3, way.

La musique téléchargée dans l’outil d’inscription (cf. art. 2.5) est traitée en priorité et remplacée par le moyen apporté physiquement (CD, clé USB) en cas d’urgence uniquement.

Il n’y a pas d’essai de musique.

### Proclamation des résultats / Cérémonies protocolaires

Les gymnastes médaillés doivent se présenter à la cérémonie protocolaire en tenue de compétition ou en survêtement de société. Se conformer aux directives du sport en question.

Déroulement des cérémonies protocolaires (rangs 1-3) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Jour de la semaine** | **Date** | **Type de compétition** |
| Samedi | xx juin 20xx | **Concours de sociétés** : jeunesse, actifs, dames/hommes, seniors |
|  |  | **Concours individuels** : aérobic, gymnastique aux agrès, gymnastique, athlétisme, jeux nationaux, concours de gymnastique, gymnastique artistique, gymnastique rythmique trampoline, parkour |
|  |  | **Concours par équipes** : CMEA, jeux |
|  |  | **Sport handicap** : concours par équipes, fit+fun, concours individuels élite |

La cérémonie se tient dans le cadre de la cérémonie de clôture du Date\_Cérémonie clôture.

## Concours de sociétés

### Annonce de la société/section

Les sociétés/sections doivent s’annoncer au plus tard 1½ h avant le début de la compétition (concours de sociétés) au poste d’annonce central et se trouver sur l’aire de compétition au plus tard 15 min. avant le début de la discipline.

### Changements

Il n’est pas possible de changer de discipline ou d’en inscrire une nouvelle le jour de la compétition.

Toute augmentation du nombre de personnes peut être adoptée par le poste d’annonce central comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Sport / Discipline** | **Augmentation jusqu’au prochain chiffre divisible par …** |
| Athlétisme (sans estafette navette), jeux nationaux, fit+fun, course d’obstacles | 4 |
| Estafette navette | 18 |
| Tests de branche, parcours de jeu Unihockey | 3 |
| Test de branche allround | 6 |
| Gymnastique aux agrès, gymnastique et team-aérobic | max. 8 |

Exemples :

* 10 gm/gf inscrits pour le saut en longueur. Augmentation possible jusqu’à 12 gm/gf.
* 15 gm/gf inscrits pour test de branche allround. Augmentation possible jusqu’à 18 gm/gf le jour de la compétition.
* 10 gm/gf inscrits pour la gymnastique aux agrès. Augmentation possible jusqu’à 18 gm/gf le jour de la compétition.

En cas de diminution du nombre de personnes, il convient de respecter la taille minimale par sport/discipline conformément aux art.4.1.8 (concours de sociétés en une partie) et 4.1.9 (concours de sociétés en trois parties).

### Blessures

Les gymnastes s’étant blessés en compétition sont comptabilisés dans la composante du concours de sociétés. Une attestation du personnel sanitaire sur place de Nom\_Fête de gymnastique est valable avec effet immédiat.

### Aides de discipline

Pour les règles de participation des aides par discipline, se référer à l’art. 4.1.1.

Les aides par discipline disputant des concours s’acquittent de la carte de fête appropriée.

## Concours individuel / CMEA

### Annonce des gymnastes individuels et des équipes du CMEA

Les gymnastes individuels, jeux et concours multiple par équipes d’athlétisme (CMEA) s’annoncent au plus tard 1h avant le début de la compétition directement sur l’aire de concours.

### Changements

Il n’est pas possible de modifier une catégorie ou une discipline le jour de la compétition. Des remplacements de gymnastes sont autorisés à condition de respecter les restrictions d’âge et de sexe dans la catégorie concernée. Le jour de la compétition, il est ainsi possible de modifier le nom, la date de naissance et le sexe. Pour les catégories avec restriction d’âge, une pièce d’identité peut être exigée à des fins de contrôle.

### Blessure

Les gymnastes empêchés de concourir pour des raisons de santé (accident, maladie) sont soumis à des sanctions conformément aux art. 9.2.1 (Désistement, remboursement finance de participation) et 9.1.2 (Déduction de la finance de garantie). Sur présentation d’un certificat médical valable, la direction des concours peut décider de renoncer à appliquer les sanctions conformément à l’art. 9.1.2 (Déduction de la finance de garantie).

## Jeux

### Annonce des équipes de jeux

Les équipes de jeux s’annoncent directement sur l’aire de concours au plus tard 1h avant le début de la compétition.

### Changements

Les seuls changements autorisés pour les jeux sont les désistements. Les sanctions s’appliquent conformément aux art. 9.2.1 (Désistement/Remboursement de la finance de participation) et 9.1.2 (Déduction de la finance de garantie).

## Fonctionnaires, juges et speakers

### Annonce

Les fonctionnaires, juges et speakers viennent chercher leur documentation en personne au poste d’annonce des juges, au plus tard 1½ h avant le début de leur engagement.

# Concours de sociétés

## Généralités

Les concours de sociétés de la Nom\_Fête de gymnastique sont proposés pour toutes les classes d’âge (cf. art. 4.1.2). Les gymnastes masculins et féminines participent à la même compétition. Les prestations fournies dans les disciplines mesurables sont évaluées à l’aide de formules distinctes en fonction du sexe.

Le choix de la compétition s’effectue à partir des possibilités suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Compétition - Variante** | **Nombre de parties de compétition** | **Remarque** |
| Concours de sociétés en 1 partie | 1 |  |
| Concours de sociétés en 3 parties | 3 |  |
| Concours de sociétés en 1 partie plus 3 parties | 4 | Classé comme deux compétitions distinctes mais planifié en séquence. |
| Concours de sociétés en 1 partie plus 1 partie | 2 |

Les sociétés complètes peuvent choisir plusieurs variantes en fonction de leurs sections. Il n’en est cependant pas tenu compte lors de la préparation de la grille horaire.

Chaque discipline ne peut être choisie qu’une seule fois par société/section. Il est interdit d’exécuter la mettre production/discipline dans une composition majoritairement identique sous différents noms de société.

Les gymnastes peuvent concourir dans plusieurs parties de compétition mais seulement une fois (une discipline/production) par partie de compétition. Il sera tenu compte dans la mesure du possible de l’ordre des parties de concours annoncées mais cela n’est pas toujours possible.

En cas de participation à deux sociétés/classes d’âge différentes, il n’est pas possible d’en tenir compte dans la grille horaire.

### Aides par discipline

Pour leurs concours dans les disciplines mesurables (athlétisme et jeux nationaux), les sociétés/sections mettent à disposition et durant toute la durée de compétition une personne âgée d’au moins 16 ans (aide par discipline) dont le travail est de soutenir le jury en place. Cette personne s’annonce au poste d’annonce de la discipline en même temps que les gymnastes. En cas d’absence de l’AD, une déduction de la finance de garantie (art. 9.1.2) ainsi qu’une amende d’ordre (Annexe A) sont ordonnées.

### Classes d’âge

On distingue quatre classes d’âge, l’année de naissance faisant foi.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **2024** |  |  |  |
| **Classe d’âge** | **Année de naissance** | **Age** | **Règle particulière** |
| Jeunesse | **2007** et après | 17 ans et moins (M18) |  |
| Actifs | Age libre |  |  |
| Dames/Hommes | **1989** et avant | 35 ans et plus (35+) | 1/3 des concurrents par discipline peut être né entre **2000** et **1990**. |
| Seniors | **1969** et avant | 55 ans et plus (55+) | 1/3 des concurrents par discipline peut être né entre **1989** et **1970** |

Dans les classes d’âge avec règle 1/3, on arrondit vers le haut.

Exemple : 10 personnes : 3 = 3,33 personnes. On arrondit à 4 personnes.

Dans un groupe de 10 personnes, 4 peuvent être en-dessous de la classe d’âge en question.

### Divisions

La division donne le nombre moyen de gymnastes par partie de concours. Il ne s’agit pas d’un niveau de performance.

Jeunesse

1ère division 36 gymnastes et plus  
2e division de 25 à 35 gymnastes  
3e division de 15 à 24 gymnastes  
4e division de 6 à 14 gymnastes

Actifs

1ère division 36 gymnastes et plus  
2e division de 28 à 35 gymnastes  
3e division de 21 à 27 gymnastes  
4e division de 13 à 20 gymnastes  
5e division de 6 à 12 gymnastes

Dames/Hommes

1ère division 30 gymnastes et plus  
2e division de 20 à 29 gymnastes  
3e division de 13 à 19 gymnastes  
4e division de 6 à 12 gymnastes

Seniors

1ère division 15 gymnastes et plus  
2e division de 11 à 14 gymnastes  
3e division de 6 à 10 gymnastes

#### Répartition des divisions

Pour la répartition des divisions il est pris en compte la moyenne des gymnastes en lice par concours. Le nombre total de gymnastes en lice est divisé par le nombre de parties de concours, ce qui donne la division. Les personnes ne comptent donc qu’une fois par participation. Exemple :

1ère partie de concours 8 personnes  
2e partie de concours 17 personnes  
3e partie de concours 21 personnes  
Total 46 personnes : 3 = 15,33 personnes

On arrondit, ce qui donne 16 personnes.

Ainsi, la société est attribuée aux actifs de la 4e division.

#### Déroulement division

Six sociétés/sections par division sont nécessaires, ce pour toutes les classes d’âge proposées, pour que la division puisse exister. La direction des concours se réserve le droit de regrouper des divisions, tant pour le concours en une partie que pour le concours en trois parties.

### Notation

La notation s’effectue sur la base des directives des différentes branches et disciplines (cf. Annexe B), respectivement des barèmes correspondants ([www.stv-fsg.ch](http://www.stv-fsg.ch)). Les notes des différentes disciplines sont arrondies au centième de point.

Le nombre maximal de points que l’on peut obtenir dans chaque partie de concours s’élève à dix. Pour le concours en trois parties à trente.

Si plusieurs groupes sont en lice dans une partie de concours, la note obtenue par chaque groupe est multipliée par le nombre de gymnastes en lice (y compris les blessés avec certificat sanitaire). La somme de ces notes est ensuite divisée par le nombre de gymnastes en lice dans la partie de concours (y compris les blessés avec certificat sanitaire) puis arrondie au centième de point.

De plus amples informations sur la notation figurent dans les Directives sur les barèmes [7].

### Listes de résultats

Un classement par classe d’âge est établi :

* un classement par branche pour le concours en une partie,
* un classement par division pour le concours en trois parties.

En cas d’égalité de points dans le concours en une et en trois partie(s), les gymnastes sont au même rang.

### Vainqueur de la fête

Dans le concours en trois parties, le vainqueur de la 1ère division est le vainqueur de la fête.

S’il n’y a pas d’inscriptions dans la 1ère division, le vainqueur de la 2e division devient vainqueur de la fête. S’il n’y a pas non plus d’inscriptions dans la 2e division, il n’y a pas de vainqueur de la fête.

Les sociétés invitées ne peuvent pas être vainqueurs de la fête. Dans ce cas, le titre revient à la société indigène occupant le prochain rang au classement

### Distinctions

Toutes les catégories d’âge dans le concours de sociétés en 3 parties :  
- vainqueur de la fête dans concours de sociétés en 3 parties fanion et prix souvenir

* vainqueur de la div. dans concours de sociétés en 3 parties fanion
* 2e et 3e places par division fanion podium

Toutes les catégories d’âge dans le concours de sociétés en 1 partie :

Vainqueur de la branche dans le concours en 1 partie fanion

Distinction de société (toutes les classes d’âge)

Pour participation au concours de sociétés fanion

### Concours de sociétés en une partie

Le choix du concours de sociétés en une partie s’effectue parmi les branches suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Jeunesse** | **Actifs** | **Dames/Hommes** | **Seniors** |
| Gym. aux agrès | Test de branche | Test de branche | Fit+fun |
| Gymnastique | Gym. aux agrès | Fit+fun | Gymnastique |
| Aérobic | Gymnastique | Gym. aux agrès | Aérobic |
|  | Aérobic | Gymnastique |  |
|  |  | Aérobic |  |

Les disciplines peuvent être librement choisies. Participation d’au moins 6 personnes.

Il n’y a pas de division

### Concours de sociétés en trois parties

Ce concours de sociétés comporte trois parties de compétition. Le choix du concours de sociétés en trois parties s’effectue parmi les branches suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Jeunesse** | **Actifs** | **Dames/Hommes** | **Seniors** |
| Gym. aux agrès | Test de branche | Test de branche | Fit+fun |
| Gymnastique | Gym. aux agrès | Fit+fun | Gymnastique |
| Aérobic | Gymnastique | Gym. aux agrès | Aérobic |
| Athlétisme | Aérobic | Gymnastique | Athlétisme |
| Jeux nationaux | Athlétisme | Aérobic | Jeux nationaux |
| Parcours jeunesse | Jeux nationaux | Athlétisme |  |
|  |  | Jeux nationaux |  |

Les disciplines peuvent être librement choisies. Chaque discipline ne peut être exécutée qu’une seule fois.

Les sociétés peuvent être réparties dans au moins un groupe et au maximum quatre groupes par partie de concours. Le nombre de groupes peut varier en fonction de la partie de concours. Taille minimale des différents groupes :

|  |  |
| --- | --- |
| **Sport/Discipline** | **Taille minimale** |
| Test de branche, fit+fun, gym. Aux agrès, gymnastique, aérobic, estafette navette, parcours de jeu unihockey, test de jeu allround | 6 gymnastes |
| Athlétisme (sans estafette navette), jeux nationaux, course d’obstacles | 4 gymnastes |

Au moins 6 personnes doivent participer à chaque partie de concours.

## Catégorie d’âge jeunesse

### Répartition par âge pour les disciplines mesurables

Classes d’âge pour le jugement :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |  |
| **Catégorie d’âge** | **Année de naissance** | | |
| M18 | 2007 | et | 2008 |
| M16 | 2009 | et | 2010 |
| M14 | 2011 | et | 2012 |
| M12 | 2013 | et | 2014 |
| M10 | 2015 | et | 2016 |
| M8 | 2017 | et | après |

Les répartitions par âge ne sont prises en compte que dans le jugement des disciplines mesurables à l’aide des barèmes correspondants. Les différences d’âge ainsi que de sexe sont prises en compte à l’aide d’un système de barèmes distinct.

Pour le concours de sociétés niveau jeunesse, le choix s’effectue parmi les disciplines/branches décrites dans les articles 4.2.2 à 4.2.7).

### Gymnastique aux agrès

Les Directives et le Manuel de gymnastique aux agrès de sociétés [9] en vigueur s’appliquent.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- barres parallèles (BP)

- sol (SO)

- combinaison d‘engins (CE)

- barre fixe (BF)

- rönrad (RR)

- aneaux balançants (AB)

- brres asymétriques scolaires (BAS)

- suts (Sa)

- tampoline (TR)

La Liste de matériel GAS [10] correspond au nombre d’engins mis à disposition pour chaque discipline.

Les listes de matériel sont à adresser à l’aide du formulaire officiel pour le Délai\_Sum\_inscriptions au plus tard.

Il est obligatoire de déposer une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante « Demande d’engin » doit être dûment remplie lors de l’inscription. Prendre avec soi tous les moyens auxiliaires (cf. liste de matériel) ainsi que les engins auxiliaires, aides et autres ayant été autorisés.

Les engins doivent être montés par les sociétés avant le début de la compétition puis ramenés vers l’entrepôt des engins.

Il est interdit de s’exercer ou de s’entraîner sur la place de concours.

Le choix des disciplines dans la branche de gymnastique aux agrès est libre. Chaque discipline ne peut être choisie qu’une seule fois par catégorie d‘âge (A et B).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |
| **Catégorie jeunesse** | **Année de naissance** | **Règle spécifique** |
| Catégorie A : jusqu’à l’année de naissance | **2007** |  |
| Catégorie B : : jusqu’à l’année de naissance | **2012** | 1/3 peut être plus âgé mais seulement jusqu’à l’année de naissance **2010** incluse |

Si une société ou un groupe inscrit la même discipline dans deux catégories d’âge (jeunesse A et jeunesse B), cette discipline est effectuée dans la même partie de compétition par catégorie d’âge (deux productions consécutives). La note de cette discipline s’obtient en effectuant la moyenne pondérée des deux catégories d’âge.

Lors de l’inscription en ligne, il faut impérativement indiquer dans la sélection « MultiStart A/B » le nombre par catégorie d’âge. Veiller à ce que le nombre par catégorie d’âge corresponde au nombre minimal de la discipline en question ! Ce n’est qu’ainsi qu’il sera possible de tenir compte des participations dans les deux catégories d’âge lors de la planification des horaires.

### Gymnastique

Les Directives de gymnastique [15] en vigueur s’appliquent. Les sociétés apportent leurs propres engins accessoires et à main.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- gymnastique avec engin à main (GYMHG)

- gymnastique sans engin à main (GYMOH)

Dimensions de l’aire de concours à choix :

- 12 x 12 m praticable

- 12 x 18 m praticable

- 12 x 24 m praticable

- 18 x 24 m gazon

- 24 x 40 m gazon

En présence de plusieurs programmes de gymnastique, il faut les distinguer dans le programme. Dans ce cas, il est permis d’utiliser plusieurs fois le même engin à main.

Les disciplines de gymnastique sont peuvent être librement choisies. Chaque discipline peut être répartie dans les catégories d’âge A et B.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |
| **Catégorie jeunesse** | **Année de naissance** | **Règle spécifique** |
| Catégorie A : jusqu’à l’année de naissance | **2007** |  |
| Catégorie B : jusqu’à l’année de naissance | **2012** | 1/3 peut être plus âgé mais seulement jusqu’à l’année de naissance **2010** incluse |

Si une société ou un groupe inscrit la même discipline dans deux catégories d’âge (jeunesse A et jeunesse B), cette discipline est effectuée dans la même partie de compétition (deux productions consécutives). La note de cette discipline s’obtient en effectuant la moyenne pondérée des deux catégories d’âge.

Lors de l’inscription en ligne, il faut impérativement indiquer dans la sélection « MultiStart A/B » le nombre par catégorie d’âge. Veiller à ce que le nombre par catégorie d’âge corresponde au nombre minimal de la discipline en question ! Ce n’est qu’ainsi qu’il sera possible de tenir compte des participations dans les deux catégories d’âge lors de la planification des horaires.

### Aérobic

Les Directives d’aérobic [8] en vigueur s’appliquent.

Discipline proposée :

- team-aérobic (TAé)

Dimensions de l’aire de concours à choix :

- 12 x 12 m

- 12 x 18 m

- 12 x 24 m

Le team-aérobic peut être réparti par catégorie d’âge (A et B).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |
| **Catégorie jeunesse** | **Année de naissance** | **Règle spécifique** |
| Catégorie A : jusqu’à l’année de naissance | **2007** |  |
| Catégorie B : : jusqu’à l’année de naissance | **2012** | 1/3 peut être plus âgé mais seulement jusqu’à l’année de naissance **2010** incluse |

Si une société ou un groupe inscrit la même discipline dans deux catégories d’âge (jeunesse A et jeunesse B), cette discipline est effectuée dans la même partie de compétition (deux productions consécutives). La note de cette discipline s’obtient en effectuant la moyenne pondérée des deux catégories d’âge.

Lors de l’inscription en ligne, il faut impérativement indiquer dans la sélection « MultiStart A/B » le nombre par catégorie d’âge. Veiller à ce que le nombre par catégorie d’âge corresponde au nombre minimal de la discipline en question ! Ce n’est qu’ainsi qu’il sera possible de tenir compte des participations dans les deux catégories d’âge lors de la planification des horaires.

### Athlétisme

Les Directives d’athlétisme FSG [16] en vigueur s’appliquent. Aucun engin personnel n’est autorisé.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- lancer du ballon (LB) 200 g

- lancer avec rotation (LR) seulement pour M12/M10/M8

- saut en hauteur (SH) seulement pour M18/M16/M14

- lancer du poids (LP) seulement pour M18/M16/M14, gm 4 kg / gf 3 kg

- course 60 m (60)

- course 80 m (80) seulement pour M18/M16

- course 800 m (800)

- course 1000 m (1000)

- estafette navette 40 m avec témoin (EN40)

- estafette navette 60 m (EN60)

- balle à la lanière (BL) seulement pour M18/M16/M14, 1 kg

- saut en longueur (SL) élan zone

### Jeux nationaux

Les Directives du concours de jeux nationaux de gymnastique de sociétés [18] en vigueur s’appliquent. Aucun engin personnel n’est autorisé.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- jet de la pierre (JP)

- lever de la pierre (LP) poids de la pierre en fonction de l’âge

- saut combiné (SC)

#### Lever de la pierre

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |  |  |  |
| **Catégorie d’âge** | **Année de naissance** | | | **Poids pour cadets** | **Poids pour cadettes** |
| M18 | 2007 | et | 2008 | 15 kg | 10 kg |
| M16 | 2009 | et | 2010 | 10 kg | 8 kg |
| M14 | 2011 | et | 2012 | 8 kg | 6 kg |
| M12 | 2013 | et | 2014 | 6 kg | 4 kg |
| M10 | 2015 | et | après | 4 kg | - |

#### Jet de la pierre

La pierre ne peut être portée et jetée que d’une main, depuis la station ou avec élan.

- cadets 6 kg

- cadettes 4 kg

#### Saut combiné

Les gymnastes disposent de 4 essais. La hauteur choisie peut être ajustée vers le bas après des essais manqués. Sur les 4 essais, la valeur la plus haute est retenue. Hauteur et amplitude en fonction de l’âge des gymnastes.

### Parcours jeunesse

Les Directives du parcours jeunesse [23] en vigueur s’appliquent.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- course d’obstacles (CO)

- parcours de jeu d’unihockey (PJU)

- test de branche allround (TBA)

## Catégorie d’âge des actifs

Pour le concours de sociétés niveau actifs, le choix s’effectue parmi les disciplines/branches décrites dans les articles 4.3.1 à 4.3.6.

### Tests de branche

Les Directives des tests de branche [21] en vigueur s’appliquent.

- test de branche allround (TBA)

- test de branche balle à la corbeille (TBB)

- test de branche volleyball (TBV)

- test de branche unihockey (TBU)

Les chaussures à crampons sont autorisées pour les tests de branche. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis ainsi que les gants et produits collants. Il est interdit de s’exercer et de s’échauffer sur les installations de concours.

Répartition des sociétés

Les responsables de section sont tenus d’annoncer la répartition prévue des groupes sur la fiche de répartition des sociétés lorsqu’ils s’inscrivent à la compétition.

La fiche de répartition des sociétés pour les tests de branche se trouve sur le site internet [www.stv-fsg.ch](http://www.stv-fsg.ch).

Généralités

Les sociétés sont réparties comme suit : à partir de 15 personnes sur deux installations, à partir de 27 personnes sur trois installations et dès 39 personnes sur quatre installations.

### Gymnastique aux agrès

Les Directives et le Manuel de gymnastique de sociétés [9] en vigueur s’appliquent.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- barres parallèles (BP)

- sol (SO)

- combinaison d‘engins (CE)

- barre fixe (BF)

- rhönrad (RR)

- anneaux balançants (AB)

- barres asymétriques scolaires (BAS)

- sauts (Sa)

- trampoline (TR)

La Liste de matériel GAS [10] correspond au nombre d’engins mis à disposition pour chaque discipline.

La liste de matériel doit impérativement être remplie à l’aide du formulaire officiel pour le Délai\_Sum\_inscriptions au plus tard.

Il est obligatoire de déposer une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante « Demande d’engin » doit être dûment remplie lors de l’inscription. Prendre avec soi tous les moyens auxiliaires (cf. liste de matériel) ainsi que les engins auxiliaires, aides et autres ayant été autorisés.

Les engins doivent être montés par les sociétés avant le début de la compétition puis ramenés vers l’entrepôt des engins.

Il est interdit de s’exercer ou de s’entraîner sur la place de concours.

### Gymnastique

Les Directives de gymnastique [15] en vigueur s’appliquent. Les sociétés apportent leurs propres engins accessoires et à main.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- gymnastique avec engin à main (GYMHG)

- gymnastique sans engin à main (GYMOH)

Dimensions de l’aire de concours à choix :

- 12 x 12 m praticable

- 12 x 18 m praticable

- 12 x 24 m praticable

- 18 x 24 m gazon

- 24 x 40 m gazon

En présence de plusieurs programmes de gymnastique, il faut les distinguer dans le programme. Dans ce cas, il est permis d’utiliser plusieurs fois le même engin à main.

### Aérobic

Les Directives d’aérobic [8] en vigueur s’appliquent.

Discipline proposée :

- team-aérobic (TAé)

Dimensions de l’aire de concours à choix :

- 12 x 12 m

- 12 x 18 m

- 12 x 24 m

### Athlétisme

Les Directives d’athlétisme FSG [16] en vigueur s’appliquent. Le javelot est le seul engin personnel autorisé. Ils sont inspectés sur l’aire de concours.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- saut en hauteur (SH)

- lancer du poids (LP) gm 5 kg / gf 4 kg

- course 80 m (80)

- course 400 m (400)

- course 800 m (800)

- course 1000 m (1000)

- estafette navette 40 m avec témoin (EN40)

- estafette navette 80 m (EN80)

- balle à la lanière (BL) gm 1,5 kg / gf 1 kg

- javelot (JA) gm 800 g / gf 600 g

- saut en longueur (SL)

- lancer de l’agrès (LA) gm 500 g (lancer) / gf 300 g (lancer du témoin)

### Jeux nationaux

Les Directives du concours de jeux nationaux de gymnastique de sociétés [18] en vigueur s’appliquent. Aucun engin personnel n’est autorisé.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- lever de la pierre (LP) gm 22,5 kg, 18 kg / gf 12,5 kg, 10 kg

- jet de la pierre (JP) gm 12,5 kg / gf 6 kg

- saut combiné (SC)

## Catégorie d’âge des dames/hommes

Pour le concours de sociétés niveau dames/hommes, le choix s’effectue parmi les disciplines/branches décrites dans les art. 4.4.1 à 4.4.7.

### Tests de branche

Les Directives des tests de branche [21] en vigueur s’appliquent.

- test de branche allround (TBA)

- test de branche balle à la corbeille (TBB)

- test de branche volleyball (TBV)

- test de branche unihockey (TBU)

Les chaussures à crampons sont autorisées pour les tests de branche. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis. Il est interdit de s’exercer et de s’échauffer sur les installations de concours.

Répartition des sociétés

Les responsables de section sont tenus d’annoncer la répartition prévue des groupes sur la fiche de répartition des sociétés lorsqu’ils s’inscrivent à la compétition.

La fiche de répartition des sociétés pour les tests de branche se trouve sur le site internet [www.stv-fsg.ch](http://www.stv-fsg.ch).

Généralités

Les sociétés sont réparties comme suit : à partir de 15 personnes sur deux installations, à partir de 27 personnes sur trois installations et dès 39 personnes sur quatre installations

### Fit+fun

Les Directives fit+fun [22] en vigueur s’appliquent. Il est interdit de prendre son propre matériel. Le matériel mis à disposition par l’organisateur est utilisé.

Les chaussures à crampons sont autorisées pour le fit+fun. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis. Il est interdit de s’exercer et de s’échauffer sur les installations de concours.

Disciplines à choix :

* estafette football avec témoin / ballon planche (FF1)
* unihockey par équipes / ballon de 8 (FF2)
* street racket / témoin gymnastique mousse (FF3)

Répartition des sociétés

Les responsables de section sont tenus d’annoncer la répartition prévue des groupes sur la fiche de répartition des sociétés du fit+fun lorsqu’ils s’inscrivent à la compétition.

La fiche de répartition des sociétés pour le fit+fun se trouve sur le site internet [www.stv-fsg.ch](http://www.stv-fsg.ch)

Généralités

Les sociétés sont réparties comme suit : à partir de 15 personnes sur deux installations, à partir de 27 personnes sur trois installations et dès 39 personnes sur quatre installations

### Gymnastique aux agrès

Les Directives et le Manuel de gymnastique de sociétés [9] en vigueur s’appliquent.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- barres parallèles (BP)

- sol (SO)

- combinaison d‘engins (CE)

- barre fixe (BF)

- rhönrad (RR)

- anneaux balançants (AB)

- barres asymétriques scolaires (BAS)

- sauts (Sa)

- trampoline (TR)

La Liste de matériel GAS [10] correspond au nombre d’engins mis à disposition pour chaque discipline.

La liste de matériel doit impérativement être adressée à l’aide du formulaire officiel pour le Délai\_Sum\_inscriptions au plus tard.

Il est obligatoire de déposer une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante « Demande d’engin » doit être dûment remplie lors de l’inscription. Prendre avec soi tous les moyens auxiliaires (cf. liste de matériel) ainsi que les engins auxiliaires, aides et autres ayant été autorisés.

Les engins doivent être montés par les sociétés avant le début de la compétition puis ramenés vers l’entrepôt des engins.

Il est interdit de s’exercer ou de s’entraîner sur la place de concours.

### Gymnastique

Les Directives de gymnastique [15] en vigueur s’appliquent. Les sociétés apportent leurs propres engins accessoires et à main.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- gymnastique avec engin à main (GYMHG)

- gymnastique sans engin à main (GYMOH)

Dimensions de l’aire de concours à choix :

- 12 x 12 m praticable

- 12 x 18 m praticable

- 12 x 24 m praticable

- 18 x 24 m gazon

- 24 x 40 m gazon

En présence de plusieurs programmes de gymnastique, il faut les distinguer dans le programme. Dans ce cas, il est permis d’utiliser plusieurs fois le même engin à main.

### Aérobic

Les Directives d’aérobic [8] en vigueur s’appliquent.

Discipline proposée :

- team-aérobic (TAé)

Dimensions de l’aire de concours à choix :

- 12 x 12 m

- 12 x 18 m

- 12 x 24 m

### Athlétisme

Les Directives d’athlétisme FSG [16] en vigueur s’appliquent. Le javelot est le seul engin personnel autorisé. Ils sont inspectés sur l’aire de concours.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- saut en hauteur (SH)

- lancer du poids (LP) gm 5 kg / gf 4 kg

- course 80 m (80)

- course 800 m (800)

- estafette navette 80 m (EN80)

- balle à la lanière (BL) gm 1,5 kg / gf 1 kg

- javelot (JA) gm 800 g / gf 600 g

- saut en longueur (SL)

- lancer de l’agrès (LA) gm 500 g (lancer) / gf 300 g (lancer du témoin)

### Jeux nationaux

Les Directives du concours de jeux nationaux de gymnastique de sociétés [18] en vigueur s’appliquent. Aucun engin personnel n’est autorisé.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- lever de la pierre (LP) gm 22,5 kg, 18 kg, 15 kg / gf 12,5 kg, 10 kg, 8 kg

- jet de la pierre (JP) gm 10 kg / gf 6 kg

## Catégorie d’âge des seniors

Pour le concours de sociétés niveau seniors, le choix s’effectue parmi les disciplines/branches décrites dans les art. 4.5.1 à 4.5.5.

### Fit+fun

Les Directives fit+fun [22] en vigueur s’appliquent. Il est interdit de prendre son propre matériel. Le matériel mis à disposition par l’organisateur est utilisé.

Les chaussures à crampons sont autorisées pour le fit+fun. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis. Il est interdit de s’exercer et de s’échauffer sur les installations de concours.

Disciplines à choix :

* estafette football avec témoin / ballon planche (FF1)
* unihockey par équipes / ballon de 8 (FF2)
* street racket / témoin gymnastique mousse (FF3)

Répartition des sociétés

Les responsables de section sont tenus d’annoncer la répartition prévue des groupes sur la fiche de répartition des sociétés du fit+fun lorsqu’ils s’inscrivent à la compétition.

La fiche de répartition des sociétés pour le fit+fun se trouve sur le site internet [www.stv-fsg.ch](http://www.stv-fsg.ch)

Généralités

Les sociétés sont réparties comme suit : à partir de 15 personnes sur deux installations, à partir de 27 personnes sur trois installations et dès 39 personnes sur quatre installations

### Gymnastique

Les Directives de gymnastique [15] en vigueur s’appliquent. Les sociétés apportent leurs propres engins accessoires et à main.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- gymnastique avec engin à main (GYMHG)

- gymnastique sans engin à main (GYMOH)

Dimensions de l’aire de concours à choix :

- 12 x 12 m praticable

- 12 x 18 m praticable

- 12 x 24 m praticable

- 18 x 24 m gazon

- 24 x 40 m gazon

En présence de plusieurs programmes de gymnastique, il faut les distinguer dans le programme. Dans ce cas, il est permis d’utiliser plusieurs fois le même engin à main.

### Aérobic

Les Directives d’aérobic [8] en vigueur s’appliquent.

Discipline proposée :

- team-aérobic (TAé)

Dimensions de l’aire de concours à choix :

- 12 x 12 m

- 12 x 18 m

- 12 x 24 m

### Athlétisme

Les Directives d’athlétisme FSG [16] en vigueur s’appliquent. Il est interdit d’amener ses engins personnels.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- saut en hauteur (SH)

- lancer du poids (LP) gm 5 kg / gf 4 kg

- course 800 m (800)

- estafette navette 80 m (EN80)

- balle à la lanière (BL) gm 1,5 kg / gf 1 kg

- saut en longueur (SL)

- lancer de l’agrès (LA) gm 500 g (lancer) / gf 300 g (lancer du témoin)

### Jeux nationaux

Les Directives du concours de jeux nationaux de gymnastique de sociétés [18] en vigueur s’appliquent. Aucun engin personnel n’est autorisé.

Le choix s’effectue parmi les disciplines suivantes :

- lever de la pierre (LP) seniors hommes 18 kg, 15 kg / seniors dames 10 kg, 8 kg

- jet de la pierre (JP) seniors hommes 10 kg / seniors dames 6 kg

# Concours individuels

Un concours de l'offre de concours individuels n'est disputé que lorsqu'un nombre suffisant de personnes/paires/équipes s'annoncent. Chaque branche établit une définition précise. Il est possible soit de regrouper des catégories soit d’annuler le concours

## Aérobic

Les Directives d’aérobic [8] en vigueur s’appliquent. L’offre aérobic n’a lieu que lorsqu’au minimum Min\_nombre\_personnes individuelles ou Min\_nombre\_Paires/Equipes sont inscrits.

anmelden.

### Offre

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |  | |
| **Catégorie** | **Restrictions** | **Année de naissance** | | | | |
| Aérobic individuels, jeunesse (M17) | Âge minimal recommandé : 10 ans | 2008 | et | après | |
| Aérobic individuels, actifs |  | 2010 | et | avant | |
| Aérobic individuels, 35+ |  | 1989 | et | avant | |
| Aérobic paires, jeunesse (M17) | Âge minimal recommandé : 10 ans | 2008 | et | après | |
| Aérobic paires, actifs |  | 2010 | et | avant | |
| Aérobic paires, 35+ | Les deux gymnastes doivent avoir au moins 35 ans | 1989 | et | avant | |
| Aérobic équipes de 3-5, jeunesse (M17) | Âge minimal recommandé : 10 ans | 2008 | et | après | |
| Aérobic équipes de 3-5, actifs |  | 2010 | et | avant | |
| Aérobic équipes de 3-5, 35+ | 1 gymnaste peut avoir moins de 35 ans | 1989 | et | avant | |

### Classement

En cas d’égalité de points de la note finale, la meilleure note T fait foi pour le classement.

### Vainqueur de la fête

- le vainqueur de la catégorie des actifs.

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

### Distinctions

Médailles d’or, d’argent et de bronze pour les trois premiers classés.

30% des concurrents de chaque catégorie reçoivent une distinction.

## Gymnastique aux agrès

L’offre aérobic n’a lieu que lorsqu’au minimum Min\_nombre\_personnes individuelles sont inscrites. Pour la gymnastique aux agrès Elle+Lui, à deux et en petites équipes, la limite est fixée à Min\_nombre\_duos au moins.

### Offre

#### Gymnastique aux agrès individuelle

Les Directives de gymnastique aux agrès individuelle gm/gf ainsi que les Barème GAI [12] en vigueur s’appliquent. Les gymnastes à l’artistique disputant des compétitions de gymnastique artistique la même année ou ayant une licence pour la saison en question ne sont pas autorisés à disputer les concours de gymnastique aux agrès individuelle.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  | |  |  | |
| **Catégorie** | **Gf** | **Gm** | **Année de naissance** | | |
| C1 | x | x | libre |  |  |
| C2 | x | x | libre |  |  |
| C3 | x | x | libre |  |  |
| C4 | x | x | libre |  |  |
| C5 | x | x | libre |  |  |
| C6 | x | x | libre |  |  |
| C7 | x | x | libre |  |  |
| CD | x | - | 2002 | et | avant |
| CH | - | x | 1996 | et | avant |

#### Gymnastique aux agrès Elle+Lui

Les Directives de gymnastique aux agrès Elle+Lui [13] en vigueur s’appliquent.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  | |
| **Catégorie** | **Année de naissance** | | | |
| Jeunesse | 2010 | et | après | |
| Actifs | 2009 | et | avant | |

La répartition en catégorie s’effectue en fonction de l’année de naissance du ou de la gymnaste le/la plus âgé(e).

Concours par paires avec les trois disciplines suivantes :

- sol avec partenaire, éléments synchrones en musique

- anneaux balançants synchrones

- engin individuel : barre fixe haute/basse, barres de compétition, barres asymétriques, saut

#### Gymnastique aux agrès à deux

Les Directives de gymnastique aux agrès à deux [14] en vigueur s’appliquent.

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| **Catégorie** | | | **Année de naissance** | | |
| Jeunesse | | | -16 | et | après |
| Actifs | | | -17 | et | avant |
| Sport des adultes 35+ | | | -35 | et | avant |

La répartition en catégorie s’effectue en fonction de l’année de naissance du ou de la gymnaste le/la plus âgé(e).

Concours par paires avec les deux disciplines suivantes :

- sol engin imposé avec éléments à deux

- 1 engin à choix (barre fixe haute/basse, barres parallèles, barres asymétriques, anneaux balançants)

Accompagnement musical obligatoire pour tous les engins.

#### Petites équipes (3-5 gymnaste)

Les Directives de gymnastique aux agrès de sociétés en vigueur s’appliquent.

|  |  |
| --- | --- |
| 2024 |  |
| **Catégorie** | **Année de naissance** |
| Jeunesse | Jusqu’à 2008, 1 gymnaste peut être plus âgé (max. 2007) |
| Actifs | Libre |
| Sport des adultes 35+ | dès 1989, 1 gymnaste peut être plus jeune |
|  |  |

### Classement

#### Gymnastique aux agrès individuelle, Gymnastique aux agrès Elle+Lui, petites équipes

En cas d'égalité de notes finales, les gymnastes sont classés au même rang.

#### Gymnastique aux agrès à deux

En cas d’égalité de notes finales, la meilleure note obtenue au sol prévaut.

### Vainqueur de la fête

- vainqueur de la catégorie de gymnastique aux agrès individuelle C7 gf

- vainqueur de la catégorie de gymnastique aux agrès individuelle C7 gm

- paire victorieuse de la catégorie de gymnastique aux agrès Elle+Lui actifs

- paire victorieuse de la catégorie de gymnastique aux agrès à deux actifs-

- équipe victorieuse de la catégorie de gymnastique aux agrès petites équipes, actifs

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

### Distinctions

Médailles d’or, d’argent et de bronze pour les trois premiers classés.

30% des concurrents de chaque catégorie reçoivent une distinction.

.

## Gymnastique

Les Directives de gymnastique [15] en vigueur s’appliquent. Les gymnastes amènent leurs propres engins auxiliaires et à main. Les gymnastes GR avec licence ne peuvent pas participer. L’offre de gymnastique n’a lieu que lorsqu’au minimum Min\_nombre\_personnes individuelles ou Min\_nombre\_Paires/Equipes sont inscrites.

### Offre

#### Gymnastique individuelle

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  | |
| **Catégorie** | **Année de naissance** | | |
| GEZ1 : individuelle 2 parties, 35+ | 1989 | et | avant |
| GEZ2 : individuelle 2 parties, actifs | libre |  |  |
| GEZ3 : individuelle 2 parties, jeunesse | 2008 | et | après |
| GEO1 : indiv. sans engins à main, 35+ | 1989 | et | avant |
| GEO2 : indiv.sans engin à main, actifs | libre |  |  |
| GEO3 : indiv.sans engin à main, jeunesse | 2008 | et | après |
| GEM1 : indiv.avec engin à main, 35+ | 1989 | et | avant |
| GEM2 : indiv.avec engin à main, actifs | libre |  |  |
| GEM3: indiv.avec engin à main, jeunesse | 2008 | et | après |

#### Gymnastique par paires

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  | |
| **Catégorie** | **Année de naissance** | | |
| GPZ1: paires 2 parties, 35+ | 1989 | et | avant |
| GPZ2: paires 2 parties, actifs | libre |  |  |
| GPZ3: paires 2 parties, jeunesse | 2008 | et | après |
| GPO1 : paires sans engin à main, 35+ | 1989 |  | avant |
| GPO2 : paires sans engin à main, actifs | libre |  |  |
| GPO3 : paires sans engin à main, jeunesse | 2008 | et | après |
| GPM1 : paires avec engin à main, 35+ | 1989 |  | avant |
| GPM2 : paires avec engin à main, actifs | libre |  |  |
| GPM3 : paires avec engin à main, jeunesse | 2008 | et | après |

La répartition dans la classe d’âge se fait en fonction du ou de la gymnaste le/la plus âgé(e).

#### Gymnastique en équipes de 3-5 gymnastes

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |  | |
| **Catégorie** | **Restrictions** | **Année de naissance** | | | | |
| GTZ1 : équipe 2 parties, 35+ | 1/3 des gymnastes peuvent avoir entre 25 et 35 ans | 1989 | et | avant | |
| GTZ2 : équipe 2 parties, actifs |  | libre |  |  | |
| GTZ3 : équipe 2 parties, jeunesse | 1/3 des gymnastes peut avoir 17 ans au maximum | 2008 | et | après | |
| GTO1 : équipe sans engin à main, 35+ | 1/3 des gymnastes peuvent avoir entre 25 et 35 ans | 1989 |  | avant | |
| GTO2 : équipe sans engin à main, actifs |  | libre |  |  | |
| GTO3 : équipe sans engin à main, jeunesse | 1/3 des gymnastes peut avoir 17 ans au maximum | 2008 | et | après | |
| GTM1 : équipe avec engin à main, 35+ | 1/3 des gymnastes peuvent avoir entre 25 et 35 ans | 1989 |  | avant | |
| GTM2 : équipe avec engin à main, actifs |  | libre |  |  | |
| GTM3 : équipe avec engin à main, jeunesse | 1/3 des gymnastes peut avoir 17 ans au maximum | 2008 | et | après | |

### Classement

En cas d'égalité de notes finales, les gymnastes sont classés au même rang.

### Vainqueur de la fête

- Vainqueur de la catégorie gymnastique GEZ2 (individuelle en 2 parties, actifs)

- Paire victorieuse de la catégorie gymnastique GPZ2 (paires 2 parties, actifs)

- Equipe victorieuse de la catégorie gymnastique GTZ2 (équipe 2 parties, actifs)

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

### Distinctions

Médailles d’or, d’argent et de bronze pour les trois premiers classés.

30% des concurrents de chaque catégorie reçoivent une distinction.

## Athlétisme

Les Directives d’athlétisme FSG [16] en vigueur ainsi que les Prescriptions de concours d’athlétisme Elle+Lui [17] en vigueur s’appliquent. L’offre d’athlétisme n’a lieu que si au moins Min\_Nombre\_individuelles personnes sont inscrites. Pour l’athlétisme Elle+Lui, il faut au minimum Min\_Nombre\_Paires paires inscrites.

### Offre

#### Concours individuels : hommes, juniors masculins, cadets

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |  | |
| **Catégorie** | **Disciplines** | **Année de naissance** | | | | |
| Athlétisme H30 | 100/long./haut./Poids/1000 | 1994 | et | avant | |
| Athlétisme hommes 10K | 10K d’après IWR/WO | 2004 | et | avant | |
| Athlétisme hommes 6K | 100/long./haut./poids/javelot/1000 | 2004 | et | avant | |
| Athlétisme M20 H 10K | 10K d’après IWR/WO | 2005 | et | 2006 | |
| Athlétisme M20 H 5K | 100/long./haut./poids/1000 | 2005 | et | 2006 | |
| Athlétisme M18 H 5K | 100/long./haut./poids/1000 | 2007 | et | 2008 | |
| Athlétisme M16 H 5K | 80/long./haut./poids/1000 | 2009 | et | 2010 | |
| Athlétisme M14 H 4K | 60/long./ballon/1000 | 2011 | et | 2012 | |
| Athlétisme M12 H 3K | 60/long./ballon | 2013 | et | 2014 | |
| Athlétisme M10 H 3K | 60/long./ballon | 2015 | et | après | |

#### Concours individuels : dames, juniors féminines, cadettes

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |  | |
| **Catégorie** | **Disciplines** | **Année de naissance** | | | | |
| Athlétisme F30 | 100/long. ou haut./poids/800 | 1994 | et | avant | |
| Athlétisme femmes 7K | 7K d’après IWR/WO | 2004 | et | avant | |
| Athlétisme femmes 4K | 100/long. ou haut./poids/800 | 2004 | et | avant | |
| Athlétisme M20 F 7K | 7K d’après IWR/WO | 2005 | et | 2006 | |
| Athlétisme M20 F 4K | 100/long. ou haut./poids/800 | 2005 | et | 2006 | |
| Athlétisme M18 F 4K | 100/long. ou haut./poids/800 | 2007 | et | 2008 | |
| Athlétisme M16 F 4K | 80/long. ou haut./poids/800 | 2009 | et | 2010 | |
| Athlétisme M14 F 4K | 60/long./ballon/800 | 2011 | et | 2012 | |
| Athlétisme M12 F 3K | 60/long./ballon | 2013 | et | 2014 | |
| Athlétisme M10 F 3K | 60/long./ballon | 2015 | et | après | |

#### Concours Elle+Lui (CEL)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |  | |
| **Catégorie** | **Disciplines** | **Année de naissance** | | | | |
| Conc. athl. Elle+Lui, actifs | 100/long./haut./poids/javelot/2000 | libre |  |  | |
| Conc. athl. Elle+Lui, M20 | 100/long./haut./poids/javelot/2000 | 2005 | et | après | |
| Conc. athl. Elle+Lui H/F 30 | 100/long./haut./poids/javelot/2000 | 1994 | et | avant | |

Les paires de différentes catégories d’âge participent dans la catégorie des actifs.

### Classement

En cas d'égalité de note, les gymnastes sont classés au même rang.

### Vainqueur de la fête

- vainqueur de l’heptathlon femmes

- vainqueur du décathlon hommes

- paire victorieuse du concours Elle+Lui actifs

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

### Distinctions

Médailles d’or, d’argent et de bronze pour les trois premiers classés.

30% des concurrents en décathlon et des concurrentes en heptathlon reçoivent une couronne de feuilles d’olivier.

Une distinction uniforme est décernée au 30% des concurrents des autres catégories.

## Jeux nationaux

Les Règles techniques des jeux nationaux [19] en vigueur, s’appliquent, exception faite des distinctions. L’offre de jeux nationaux n’a lieu que si au moins Min\_Nombre\_Individuelles personnes par catégorie sont inscrites.

### Offre

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |  | |
| **Catégorie** | **Concours multiple** | **Année de naissance** | | |
| Classe jeunesse Piccolo | 5 branches | 2015 | et | après |
| Classe jeunesse 1 | 5 brances | 2013 | et | 2014 |
| Classe jeunesse 2 | 6 branches | 2011 | et | 2012 |
| Classe performance 1 | 7 branches | 2009 | et | 2010 |
| Classe jeunesse 2 | 8 branches | 2006 | et | 2008 |
| Classe A | 10 branches | libre |  |  |

### Classement

En cas d’égalité de points, la règle du Règlement technique de jeux nationaux [19] s’applique.

### Vainqueur de la fête

- vainqueur de la classe A

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

### Distinctions

Médailles d’or, d’argent et de bronze pour les trois premiers classés.

30% des concurrents de la classe A reçoivent une couronne de feuilles de chêne.

## Concours de gymnastique

Les Directives du concours de gymnastique [20] en vigueur s’appliquent. Le concours de gymnastique n’est proposé que si au moins Min\_Nombre\_Indivicuelles personnes par catégorie se sont inscrites.

### Offre

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |  | |
| **Catégorie** | **Trois branches parmi lesquelles choisir** | **Année de naissance** | | | | |
| Concours de gymnastique cat. A gm, jeunesse | 3 branches sportives | 2008 | et | après | |
| Concours de gymnastique cat. B gm, actifs | 3 branches sportives | libre |  |  | |
| Concours de gymnastique cat. C gm, 35+ | 2 branches sportives | 1989 | et | avant | |
| Concours de gymnastique cat. A gf, jeunesse | 3 branches sportives | 2008 | et | après | |
| Concours de gymnastique cat. B gf, actifs | 3 branches sportives | libre |  |  | |
| Concours de gymnastique cat. C gf, 35+ | 2 branches sportives | 1989 | et | avant | |
| Concours de gymnastique cat. A, jeun. mixtes | 3 branches sportives | 2008 | et | après | |
| Concours de gymnastique cat. B, actifs mixtes | 3 branches sportives | libre |  |  | |
| Concours de gymnastique cat. C, 35+ mixtes | 2 branches sportives | 1989 | et | avant | |

L’offre permet de choisir parmi les branches sportives et disciplines suivantes :

* aérobic (Aé, AéP)
* gymnastique aux agrès (BP/BAS, SO, Sa)
* gymnastique (GYME, GYMZZ)
* fitness/jeux (UH, BB)
* athlétisme (80m, 800m, poids, SL)
* jeux nationaux (LP, JP)

### Classement

En cas d’égalité de points, la note individuelle la plus élevée fait foi.

### Vainqueurs de la fête

- vainqueur de la catégorie B gm, actifs

- vainqueur de la catégorie B gf, actifs

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

### Distinctions

Médailles d’or, d’argent et de bronze pour les trois premiers classés.

Une distinction uniforme est décernée au 40% des concurrents par catégorie.

## Concours individuels sport d’élite Gymnastique artistique

### Offre

#### Gymnastique artistique féminine

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |  | |
| **Catégorie** | **Restrictions** | **Année de naissance** | | | | |
| Programme 1 | Les 24 premières des CSJF 2024 | 2015 | et | après | |
| Programme 2 | Les 24 premières des CSJF 2024 | 2013 | et | après | |
| Programme 3 | Les 18 premières des CSJF 2024 | 2011 | et | après | |
| Programme 4 | Les 12 premières des CSJF 2024 | 2011 | et | après | |
| Programme 4 A | Les 16 premières des CSJF | libre |  |  | |
| Programme 5 |  | 2009 | et | après | |
| Programme 6 |  | 2009 | et | avant | |

#### Gymnastique artistique masculine

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |  | |
| **Catégorie** | **Restrictions** | **Année de naissance** | | | | |
| Programme 1 | Les 24 premiers des CSJM 2024 | 2014 | et | après | |
| Programme 2 | Les 24 premiers des CSJM 2024 | 2013 | et | après | |
| Programme 3 | Les 18 premiers des CSJM 2024 | 2011 | et | après | |
| Programme 4 | Les 12 premiers des CSJM 2024 | 2010 | et | après | |
| Programme 5 | Libre (cf. FIG juniors) | libre |  |  | |
| Programme 6 | Libre (cf. FIG seniors) | libre |  |  | |

### Notation

- Cf. [Programme de compétition FSG GAF](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/kunstturnen/weisungen-reglemente.html) [24] en vigueur

- Cf. [Programme de compétition FSG GAM](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/kunstturnen/weisungen-reglemente.html) [25] en vigueur

- Cf. [Code de pointage FIG GAF](https://www.gymnastics.sport/site/rules/#3) [26] en vigueur

- Cf. [Code de pointage FIG GAM](https://www.gymnastics.sport/site/rules/#3) [27] en vigueur

### Classement

En cas d’égalité de points, classement selon Règlement sur les ex-aequo en gymnastique artistique [28].

### Vainqueur de la fête

- Vainqueur de la catégorie GAF P6

- Vainqueur de la catégorie GAM P6

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

### Distinctions

Médailles d’or, d’argent et de bronze pour les trois premiers de chaque catégorie.

30% des concurrents de la catégorie 5 GAM reçoivent une couronne de feuilles de laurier.

30% des concurrents de la catégorie 6 GAM reçoivent une couronne de feuilles de laurier avec 8 inserts or.

Une distinction est décernée au 30% des concurrents des autres catégories.

## Gymnastique rythmique

### Offre

#### Concours individuels

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  | |
| **Catégorie** | **Année de naissance** | | | | |
| Mini P1 | 2016 | et | 2017 | |
| Jeunesse P2 | 2014 | et | 2015 | |
| Jeunesse P3 | 2012 | et | 2013 | |
| Juniors P4 | 2011 |  |  | |
| Juniors P5 | 2009 | et | 2010 | |
| Seniors P6 | 2008 | et | avant | |

#### Concours des ensembles

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |  | |
| **Catégorie** | **Restrictions** | **Année de naissance** | | | | |
| Jeunesse G1 | Max. 1 gymnaste de 9 ans ou 1 gymnaste de 13 ans sur l’aire de concours | 2012 | et | 2014 | |
| Jeunesse G2 | Max. 2 gymnastes plus jeunes (11 ans min.) ou plus âgées sur l’aire de concours | 2010 | et | 2012 | |
| Juniors G3 | Max. 2 gymnastes plus jeunes (11 ans min.) ou plus âgées sur l’aire de concours | 2009 | et | 2011 | |
| Seniors G4 | Max. 2 gymnastes plus jeunes (13 ans min.) sur l’aire de concours | 2008 | et | avant | |

### Notation

- Cf. Règlement de compétition FSG [29] en vigueur

- Cf. Règlement de compétition FSG [30] en vigueur-

- Cf. Règlement technique FSG [31] en vigueur

- Cf. Code de pointage FIG [32] en vigueur

### Classement

En cas d’égalité de points, la gymnaste ou l’ensemble est classé(e) en fonction du Règlement de compétition FSG [29] en vigueur.

### Vainqueur de la fête

- Vainqueur de la catégorie seniors P6

- Equipe victorieuse de la catégorie seniors G4

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

### Distinctions

Médailles d’or, d’argent et de bronze pour les trois premières de chaque catégorie.

Une distinction est décernée au 30% des concurrentes de chaque catégorie.

## Trampoline

### Offre

Si une catégorie compte moins de Min\_Nombre\_individuels participants / Min\_Nombre\_Paires paires inscrites, elle est regroupée avec une autre catégorie (d’entente avec la direction des concours).

#### Individuels

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |  | |
| **Catégorie** | **Restrictions** | **Année de naissance** | | | | |
| M11 | Filles et garçons | 2014 | et | après | |
| M13 | Filles et garçons | 2012 | et | 2013 | |
| M15 Girls | Filles | 2010 | et | 2011 | |
| M15 Boys | Garçons | 2010 | et | 2011 | |
| Junior Girls | Filles | 2008 | et | 2009 | |
| Junior Boys | Garçons | 2008 | et | 2009 | |
| Open Ladies | Dames | 2007 | et | avant | |
| Open Men | Hommes | 2007 | et | avant | |

#### Synchrone

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  |  |  | |
| **Catégorie** | **Restrictions** | **Année de naissance** | | | | |
| Synchrone M13 | Filles et garçons | 2012 | et | après | |
| Synchrone Open | Filles/dames et garçons/hommes | 2011 | et | avant | |

### Notation

- Cf. [Programme de compétition FSG](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/kunstturnen/weisungen-reglemente.html) [33] en vigueur

- Cf. Programme de tests [34] en vigueur

- Cf. [Code de pointage FIG](https://www.gymnastics.sport/site/rules/#3) [35] en vigueur

Pour le premier exercice, il peut s’agir à chaque fois de l’exercice élite ou de l’exercice national (selon participation aux CS, respectivement, pour les non qualifiés pour les CS, aux concours de qualification). Dans la catégorie Open, les 4 sauts (marqués) du premier exercice comptent pour tous les gymnastes. Il est interdit de les refaire lors du 2e exercice sous peine de voir la note de difficulté ne pas compter. Il n’y a pas de limite de difficulté (pas de minima et pas de maxima). Les 8 meilleurs gymnastes du tour préliminaire de chaque catégorie sont promus en finale. Cette dernière repart de zéro.

### Classement

En cas d’égalité de points, les gymnastes sont classés en fonction du Règlement de compétition FSG [33] en vigueur.

### Vainqueur de la fête

- Vainqueur ayant la note finale la plus élevée de la catégorie Open Ladies

- Vainqueur ayant la note finale la plus élevée de la catégorie Open Men

Les vainqueurs reçoivent un prix souvenir.

### Distinctions

Médailles d’or, d’argent et de bronze pour les trois premiers de chaque catégorie.

30% des concurrents des catégories Open Ladies, Open Men et Synchron Open reçoivent une couronne de feuilles de laurier avec 8 inserts or.

Une distinction est décernée au 30% des concurrents des autres catégories.

# Concours multiple par équipes d’athlétisme (CMEA)

## Offre

Le CMEA comporte un concours multiple qui doit être effectué par l’équipe tout entière et qui se compose des disciplines suivantes (cf. Directives d’athlétisme FSG [16]).

### Messieurs, cadets

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  | | | | |  |  | |
| **Catégorie** | **Sprint** | **Saut 1** | **Saut 2** | **Pousser / Lancer** | **Course** | **Année de naissance** | | | | |
| M30 | 100m | Longueur | Hauteur | Poids 5kg | 1000m | 1994 | et | avant | |
| Messieurs | 100m | Longueur | Hauteur | Poids 5kg | 1000m | libre |  |  | |
| M20 M | 100m | Longueur | Hauteur | Poids 5kg | 1000m | 2005 | et | après | |
| M18 M | 100m | Longueur | Hauteur | Poids 5kg | 1000m | 2007 | et | après | |
| M16 M | 80m | Longueur | Hauteur | Poids 5kg | 1000m | 2009 | et | après | |
| M14 M | 60m | Longueur (zone) |  | Balle 200g | 1000m | 2011 | et | après | |
| M12 M | 60m | Longueur (zone) |  | Balle 200g |  | 2013 | et | après | |
| M10 M | 60m | Longueur (zone) |  | Balle 200g |  | 2015 | et | après | |

### Femmes, cadettes

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  | | | |  |  | |
| **Catégorie** | **Sprint** | **Saut 1** | **Pousser / Lancer** | **Course** | **Année de naissance** | | | | |
| W30 | 100m | Longueur ou hauteur | Poids 4kg | 800m | 1994 | et | avant | |
| Femmes | 100m | Longueur ou hauteur | Poids 4kg | 800m | libre |  |  | |
| M20 W | 100m | Longueur ou hauteur | Poids 4kg | 800m | 2005 | et | après | |
| M18 W | 100m | Longueur ou hauteur | Poids 3kg | 800m | 2007 | et | après | |
| M16 W | 80m | Longueur ou hauteur | Poids 3kg | 800m | 2009 | et | après | |
| M14 W | 60m | Longueur (zone) | Balle 200g | 800m | 2011 | et | après | |
| M12 W | 60m | Longueur (zone) | Balle 200g |  | 2013 | et | après | |
| M10 W | 60m | Longueur (zone) | Balle 200g |  | 2015 | et | après | |

Pour des raisons d’organisation, l’équipe tout entière doit choisir soit le saut en hauteur soit le saut en longueur.

### Mixtes

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 |  | | | | |  |  | |
| **Catégorie** | **Sprint** | **Saut 1** | **Saut 2** | **Pousser / Lancer** | **Course** | **Année de naissance** | | | | |
| Messieurs / Femmes | 100m | Longueur | Hauteur | Poids 5kg / 4kg | 1000m | Libre |  |  | |
| M18 M / W | 100m | Longueur | Hauteur | Poids 5kg / 3kg | 1000m | 2007 | et | après | |

## Disciplines

Course 60 m (60) 1 essai

Course 80 m (80) 1 essai

Course 100 m (100) 1 essai

Course 800 m (800) 1 essai

Course 1000 m (1000) 1 essai

Lancer de la balle (LB) 3 essais

Saut en hauteur (SH) 6 essais

Lancer du poids (LP) 3 essais

Saut en longueur (SL) 3 essais

## Equipes

Une équipe est composée de 4 à 6 participants qui doivent être des membres actifs de la société. Les membres d’une équipe ne peuvent participer que pour une seule société.

La compétition n’a lieu que si au moins Nombre:Min\_Equipes\_CMEA équipes d’au moins quatre associations différentes ont inscrites.

Comptent pour le total de points dans la catégorie des gymnastes masculins/cadets et gymnastes féminines/cadettes les quatre meilleurs résultats du concours multiple. En catégorie mixte, ce sont les deux meilleurs résultats du concours multiple des gymnastes (gm et gf) en lice qui comptent. La notation s’effectue selon les barèmes de Swiss Athletics en vigueur (<https://swiss-athletics.ch/fr/wertungstabellen/>).

Les résultats réalisés au concours de sociétés ne sont pas pris en compte pour le CMEA.

Il n’y a qu’un classement par équipes. Seules les équipes peuvent obtenir une distinction.

Les résultats de l’équipe réalisés lors de la fête de gymnastique sont pris en considération pour la qualification pour la finale du CMEA.

En cas d’inscriptions trop nombreuses, la direction des concours peut décider de fixer des quotas.

## Aides par discipline

Chaque équipe en lice dispose d’un aide par discipline qui s’annonce avec l’équipe et l’accompagne durant toute la compétition. En son absence, l’équipe n’est pas autorisée à concourir. Les aides par discipline participant aux concours/manifestations cadres s’acquittent de la carte de fête correspondante.

## Equipes victorieuses

Les trois premières équipes par catégorie reçoivent une distinction.

Elles reçoivent un prix d‘équipe.

## Distinctions

Médailles d’or, d’argent et de bronze pour tous les gymnastes (gm et gf) des trois premières équipes classées.

# Jeux

## Offre

Les jeux et catégories suivants sont proposés.

### Balle au poing

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 | |  |  |  | |
| **Catégorie** | | **Restrictions** | **Année de naissance** | | | | |
| FB A1 | Cat. A femmes (élite) | LNA, LNB, dès 1ère ligue | Libre |  |  | |
| FB A2 | Cat. A hommes (élite) | LNA, LNB, dès 1ère ligue | Libre |  |  | |
| FB B | Cat. B hommes (général) |  | Libre |  |  | |
| FB C | Hommes |  | 1994 | et | avant | |
| FB D | Seniors |  | 1984 | et | avant | |
| FB E1 | M18 femmes |  | 2007 | et | après | |
| FB E2 | M18 hommes |  | 2007 | et | après | |

### Indiaca

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 | |  |  |  | |
| **Catégorie** | | **Restrictions** | **Année de naissance** | | | | |
| INDI A1 | Cat. A femmes |  | Libre |  |  | |
| INDI A2 | Cat. A hommes |  | Libre |  |  | |
| INDI Mixte | Mixte général |  | Libre |  |  | |

### Balle à la corbeille

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 | |  |  |  | |
| **Catégorie** | | **Restrictions** | **Année de naissance** | | | | |
| KB A1 | Cat. A femmes (élite) | LNA, LNB, dès 1ère ligue | Libre |  |  | |
| KB A2 | Cat. A hommes (élite) | LNA, LNB, dès 1ère ligue | Libre |  |  | |
| KB B1 | Cat. B femmes (général) |  | Libre |  |  | |
| KB B2 | Cat. B hommes (général) |  | Libre |  |  | |
| KB C1 | Juniors féminines |  | 2004 | et | après | |
| KB C2 | Juniors masculins |  | 2004 | et | après | |

### Volleyball

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 | |  |  |  | |
| **Catégorie** | | **Restrictions** | **Année de naissance** | | | | |
| VB A1 | Cat. A femmes (élite) | 1ère + 2e ligue | Libre |  |  | |
| VB A2 | Cat. A hommes (élite) | 1ère + 2e ligue | Libre |  |  | |
| VB B1 | Cat. B femmes (général) | 3e+ 4e ligue, plaisir | Libre |  |  | |
| VB B2 | Cat. B hommes (général) | 3e+ 4e ligue, plaisir | Libre |  |  | |

### Balle au filet

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2024 | |  |  |  | |
| **Catégorie** | | **Restrictions** | **Année de naissance** | | | | |
| NB A1 | Cat. A femmes |  | Libre |  |  | |
| NB A2 | Cat. A hommes |  | Libre |  |  | |
| NB Mixte | Mixte général |  | Libre |  |  | |

### Déroulement

Pour être inscrit au programme de compétition, un jeu doit avoir au moins Nombre\_Min\_ Equipes\_Jeux inscrites.

Nombre\_Min\_Equipessont nécessaires pour former une catégorie. La direction des concours se réserve le droit de regrouper des catégories.

Si les conditions météorologiques ou celles de la place sont trop mauvaises, des matches de balle au poing et de balle à la corbeille peuvent être annulés. En cas de mauvais temps, les matches de balle à la corbeille élite se jouent en salle sur décision de la direction des concours.

### Autorisation de participation

Une équipe ne peut évoluer que dans une catégorie.

Pour les inscriptions dans les catégories, se référer aux critères indiqués dans le descriptif de chaque catégorie.

### Règlements

Les règlements officiels en vigueur s’appliquent pour les concours de jeux (balle au poing [36], indiaca [37], balle à la corbeille [38][38], volleyball [39], balle au filet [40]).

Tout changement par rapport au règlement officiel doit être indiqué dans le règlement du tournoi.

### Concours

Les catégories déterminent le vainqueur de la catégorie.

Le format de compétition est fixé une fois les inscriptions définitives effectuées.

L’horaire de jeu ne peut pas tenir compte des horaires de concours individuels.

### Equipement

Les équipes portent des tenues uniformes.

Chaque équipe fournit une balle, respectivement indiaca, réglementaire.

### Arbitres

Les équipes peuvent être tenues de mettre à disposition un arbitre breveté pour toutes les catégories.

Pour l’indiaca, les équipes mettent un marqueur, un arbitre et un juge de ligne à disposition.

Balle au poing / balle à la corbeille : élite fournie par Swiss Faustball/DS balle à la corbeille pour autant que ce soit également possible pour les autres catégories. Sinon, c’est aux équipes de les recruter.

.

### Vainqueurs de la fête

Sont déclarés vainqueurs :

- balle au poing cat. A1 femmes (élite) et A2 homme (élite)

- indiaca cat. A1 femmes et A2 hommes

- balle à la corbeille cat. A1 femmes (élite) et A2 hommes (élite)

- volleyball cat. A1 femmes (élite) et A2 hommes (élite)

- balle au filet cat. A1 femmes et A2 hommes

Ils reçoivent un prix souvenir.

### Distinctions

Les trois premières équipes reçoivent une médaille d’or, d’argent et de bronze.

# Sport handicap (PluSport)

## Droit de participation

La participation est ouverte à tous les athlètes en situation de handicap et à tous les athlètes affiliés à un groupement sportif de PluSport, Procap, Association suisse des paraplégiques SPV/RSS ou autre institution. Les « équipes inclusives » peuvent également comprendre des athlètes sans handicap (cf. Art. 8.2.1).

## Concours par équipes

Le sport handicap propose un concours par équipes qui permet aux athlètes de s'engager de manière ciblée en fonction de leurs possibilités. Chaque équipe comporte 12 athlètes au maximum.

### Catégories

Catégories d’athlètes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Catégorie** | **Restrictions** | **Notation** |
| Handicap mental / cognitif (MC) | Athlètes avec handicap mental / cognitif | 6 résultats pris en compte par discipline |
| Equipes mixtes (mix.) | Athlètes avec divers handicaps (physique, vue, ouïe, déficience psychologique, etc. également en fauteuil roulant) | 6 résultats pris en compte par discipline |
| Equipes inclusives (incl.) | Athlètes en situation de handicap ou non | 6 résultats pris en compte par discipline, dont 3 d’athlètes en situation de handicap et 3 d’athlètes sans handicap |

### Disciplines

- 80m course, saut en longueur, saut en hauteur, lancer du poids, lancer du javelot.

### Vainqueur par catégorie

Est déclarée vainqueur de la catégorie l’équipe ayant obtenu le nombre de points le plus élevé.

En cas d’égalité de points, l’équipe ayant remporté le plus grand nombre de disciplines prévaut.

### Distinctions

Les trois premières équipes de chaque catégorie reçoivent une médaille (or, argent, bronze).

## Fit+fun

Le concours se déroule en groupes de quatre athlètes. La participation aux concours fit+fun répond aux directives officielles. Les adaptations pour personnes en situation de handicap figurent dans le Règlement de compétition fit+fun (PluSport sport handicap Suisse) [41].

### Distinctions

Les trois premières équipes reçoivent une médaille (or, argent, bronze).

## Concours individuel élite

Le concours élite se déroule dans le cadre des « concours individuels d’athlétisme sport de masse ».

### Disciplines

- 100 m (piétons)

- saut en longueur (piétons)

- 200 m (fauteuil)

- 1500 m (fauteuil)

### Distinctions

Les trois premières équipes par discipline reçoivent une médaille (or, argent, bronze).

(1 set par hommes/femmes).

# Finances

## Finance de garantie

Concours de sociétés actifs, dames/hommes, seniors Fr. 500.00

Concours de sociétés jeunesse Fr. 500.00

Gymnastes individuels (sans participation au concours de sociétés) Fr. 200.00

Société de jeu (sans participation au concours de sociétés) Fr. 200.00

Participation uniquement aux manifestations cadres pas de finance de garantie

En cas d’annulation de la manifestation pour cause de situation ou de mesure extraordinaire, le CO se réserve le droit de conserver tout ou partie de la finance de garantie.

### Remboursement de la finance de garantie

La finance de garantie est remboursée si les procédures d’inscription et de paiement ont été dûment remplies et si le comportement fut correct durant la fête de gymnastique. Prière donc d’indiquer les coordonnées bancaires/postales avec le no. de compte de la société lors de l’inscription.

Le non-respect du délai entraîne une déduction conformément à l’art.9.1.2.

### Déductions de la finance de garantie

Une déduction de la finance de garantie intervient dans les cas suivants :

- non-respect des délais, par jour et par cas (timbre postal/date courriel) Fr. 10.00

- non-participation de sociétés/groupes, par compétition Fr. 500.00

- non-participation d’équipes de jeu, par match Fr. 100.00

- non-participation d’équipes CMEA, par discipline Fr. 100.00

- non-participation de gymnastes individuels, par compétition Fr. 50.00

- non-participation d’aides par discipline de société, par discipline Fr. 50.00

- désistement de disciplines dans concours de sociétés Fr. 100.00

(après le Date\_Horaire)

- non-inscription d’arbitre, de juge et de juge de ligne Fr. 150.00

- non-participation d’arbitre, de juge et de juge de ligne, par cas Fr. 150.00

- abandon de la place de concours durant engagement du juge Fr. 150.00

- absence lors du cours de juge obligatoire Fr. 150.00

- renvoi de l’inscription après le Date\_Horaire Fr. 500.00

- infraction lors du contrôle des cartes de fête Fr. 500.00

- induction en erreur du CO ou de la direction des concours Fr. 500.00

## Finance de participation (frais d’inscription au concours)

La finance de participation se monte à :

- concours de sociétés en 3 parties (actifs, dames/hommes, seniors) Fr. 200.00

- concours de sociétés en 1 partie (actifs, dames/hommes, seniors) Fr. 200.00

- concours de sociétés en 3 parties (jeunesse) Fr.100.00

- concours de sociétés en 1 partie (jeunesse) Fr. 100.00

- par équipe de jeu et par jeu Fr. 100.00

Echéance lors des inscriptions nominatives :

- par équipe de CMEA Fr.100.00

- finance de participation gymnastes individuels Fr. 20.00

### Désistement / Remboursement de la finance de participation

En cas de désistement (cf. art.2.3) de :

* concours de sociétés, équipes de jeu intervenant après le Date\_Horaire
* équipes CMEA, concours individuels intervenant après le Date\_Insc.\_Nominatives

aucun montant n’est remboursé.

## Versement finances de participation et de garantie

Les finances de participation et de garantie doivent être versées par inscription (= dans l’outil d’inscription). L’inscription prend effet une fois les finances de participation et de garantie versées (date cf. art.1.7).

## Prix du moniteur / Distinction de société

Pour les concours de sociétés actifs, dames/hommes, seniors et jeunesse, un prix du moniteur est à chaque fois inclus (art. 9.2). Des prix de moniteur supplémentaires peuvent être commandés contre paiement. Pour les concours de sociétés actifs, dames/hommes, seniors et jeunesse, une distinction de société (fanion) est à chaque fois.

## Cartes de fête (frais de participation des gymnastes)

Toutes les personnes participant activement à Nom\_Fête de gymnastique doivent s’acquitter d’une carte de fête et la porter pendant toute la durée de la manifestation.

En cas d’inscription sur l’aire de concours, faire la preuve de l’achat de cartes de fête ou montrer le nombre correspondant. Est pris en compte pour les équipes de jeux et de CMEA le nombre de participants actifs au concours. Si la preuve d’achat des cartes de fête ne peut être faite, le nombre de cartes de fête correspondant doit être acheté avant le départ. Le prix des cartes de fête achetées après contrôle est majoré de 100% par rapport au prix officiel.

**Type A Adultes Fr. 0.00**

Participation aux concours

Un repas (y compris boisson non alcoolisée)

Epingle de gymnastique

Entrée cérémonie de clôture

**Type B Jeunesse (jusqu’à année de naissance ????) Fr. 0.00**

Participation aux concours

Un repas (y compris boisson non alcoolisée)

Epingle de gymnastique

Entrée cérémonie de clôture

Offre récréative

**Type C seulement concours individuels/jeux Fr. 0.00**

Seulement nécessaire si aucune carte A ou B n’a été commandée

Participation uniquement aux concours individuels ou aux jeux

Entrée cérémonie de clôture

Les juges et fonctionnaires travaillant et participant à des concours et des events **s’acquittent d’une carte de fête de type A**. Les juges et fonctionnaires non-gymnastes ne doivent pas s’acquitter d’une carte de fête.

### Achat de cartes de fête par après

Il est possible d’acheter par après des cartes de fête (y compris prestations supplémentaires contre supplément) au poste central d’annonce du comité d’organisation.

### Remboursement des cartes de fête

Les cartes de fête ne sont pas remboursées.

# Dispositions légales

## Obligations financières

Les sociétés, groupes et gymnastes individuels, qui ne satisfont pas aux obligations financières (finance de participation et de garantie, factures organisateurs) ne peuvent pas participer. La quittance des paiements effectués moins de cinq jours avant la manifestation doit pouvoir être présentée.

## Caractère contraignant des Prescriptions de concours

En participant à la manifestation, les participants reconnaissent le caractère contraignant des Prescriptions de concours (annexes incluses), des règlements régissant la compétition ainsi que des conditions de participation.

## Réclamations / Recours

Les réclamations contre les décisions du jury ou de la direction des concours doivent être déposées par écrit à la direction des concours dans les 15 minutes suivant la publication de la note et s’accompagner du versement de frais de Fr. 200.- En cas de rejet de la réclamation, ces frais restent en mains de la direction des concours. La procédure de réclamation et de recours est régie dans le Règlement sur les amendes et sanctions [2] de la Fédération suisse de gymnastique.

## Comportement des gymnastes

Les sociétés, groupes et gymnastes individuels qui ne respectent pas les directives de concours, les instructions de la direction de concours ou des organisateurs devront en répondre. Ils ou elles sont passibles de sanctions en vertu de l’Annexe A ou du Règlement sur les amendes et sanctions [2] en vigueur. La société est responsable solidairement pour des personnes individuelles appartenant à une société participant au concours.

## Instructions de la direction des concours / du CO

Les instructions de la direction générale des concours et du CO ont force obligatoire pour tous.tes les participant.e.s.

# Dispositions finales

## Modifications

La direction générale des concours est habilitée à modifier, compléter ou adapter les présentes prescriptions de concours, si de nouvelles connaissances l’exigent. Dans ce cas, les sociétés sont informées comme il se doit.

## Informations

Les sociétés sont dûment informées en temps utile sur les directives et instructions d’ordre organisationnel de la direction des concours ou du CO. Pendant la manifestation, il est du ressort des participant.e.s de se renseigner sur les éventuelles modifications.

Tous les compléments, modifications ou précisions sont publiés sur www.Adresse\_siteinternet.

## Interprétation

En cas de doute quant à l’interprétation, la décision de la direction des concours est sans appel.

.

Approuvé le : date de l’approbation

Name\_Verband

Name\_Turnfest

Nom du directeur général/de la directrice générale des concours

Directeur.trice général.e des concours

Annexe A Déductions

* 1. Déductions d’ordre pour tous les concours

Dans la mesure où les directives du sport en question ne prévoient pas de déduction d’ordre, les déductions ci-après s’appliquent en fonction de la situation.

* 1. Décision

La direction des concours du sport concerné est habilitée à appliquer les déductions d’ordre dans les situations définies. L’annonce de la déduction est toujours du ressort de la direction des concours qui s’appuie sur le compte rendu du jury et du ou de la chef.fe de place.

* 1. Situations / Déductions d’ordre

|  |  |
| --- | --- |
| Situations | Déduction |
| Infraction aux directives et prescriptions de concours | 0,5 pt |
| Début de compétition retardé par rapport à l’horaire, par la faute de la société | 0,5 pt |
| Le nombre d’aide par discipline pas disponible au début de la compétition | 0,3 pt |
| Comportement antisportif d’une société ou d’une personne, avant, pendant ou après la compétition | 0,5 – 1,0 pt |
| Comportement antisportif grave d’une société ou d’une personne avant, pendant et après la compétition | Disqualification |

Annexe B Règlements

**(cf.** [**www.stv-fsg.ch**](http://www.stv-fsg.ch)**)**

Les règlements suivants actuellement en vigueur qui sont téléchargés sur le site internet FSG ont préséance sur les présentes Prescriptions de concours :

1. [Statuts de la Fédération suisse de gymnastique FSG](https://www.stv-fsg.ch/fileadmin/user_upload/stvfsgch/Ueber_den_STV/Download-Center/STV-Dokumente/Statuten_STV_2021_d.pdf)
2. [Règlement sur les amendes et sanctions](https://www.stv-fsg.ch/fileadmin/user_upload/stvfsgch/Ueber_den_STV/Download-Center/STV-Dokumente/2022_05_03_STV_Reglement_Sanktionen_Bussen_d.pdf)
3. [Directives sur la publicité sur les tenues lors des manifestations FSG](https://www.stv-fsg.ch/fileadmin/user_upload/stvfsgch/Ueber_den_STV/Download-Center/STV-Dokumente/Richtlinien_Werbung_auf_Turntenues_2022_d.pdf)
4. [Règlement sur le contrôle de l’affiliation à la FSG, respectivement de la carte de membre](https://www.stv-fsg.ch/de/mitglied-verein/vorteile-mitglied/mitgliederkarte.html)

1. [Règlement de la Caisse d’assurance de sport](https://www.stv-fsg.ch/de/sportversicherungskasse/leistungen.html)

Les règlements suivants actuellement en vigueur qui sont téléchargés/mis en lien sur le site internet FSG doivent être respectés et s’appliquent sauf disposition contraire dans les présentes Prescriptions de concours :

1. [Directives « Reproduction du son et sonorisation » lors des manifestations de la Fédération suisse de gymnastique](https://www.stv-fsg.ch/fileadmin/user_upload/stvfsgch/Ueber_den_STV/Download-Center/STV-Dokumente/Richtlinien_Tonwiedergabe_STV_d_02062022.pdf)
2. [Directives sur les barèmes](https://www.stv-fsg.ch/fileadmin/user_upload/stvfsgch/Sportarten/Leichtathletik/Wettkaempfe/Weisungen_Wertungstabellen_2021_d.pdf)
3. [Directives d’aérobic](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/aerobic/weisungen-reglemente.html)
4. [Directives et manuel de gymnastique aux agrès](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/geraeteturnen/weisungen-reglemente.html)
5. [Liste de matériel GAS](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/geraeteturnen/weisungen-reglemente.html)
6. [Programme de compétition GAI](https://shop.stv-fsg.ch/productdetails.aspx?id=10000021&itemno=2000-0006)

1. [Tableau de classification GAI](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/geraeteturnen/weisungen-reglemente.html)

1. [Directives de gymnastique aux agrès Elle+Lui](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/geraeteturnen/weisungen-reglemente.html)

1. [Directives de gymnastique aux agrès à deux](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/geraeteturnen/weisungen-reglemente.html)

1. [Directives de gymnastique](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/gymnastik/weisungen-reglemente.html)

1. [Directives d’athlétisme FSG](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/leichtathletik/weisungen-reglemente.html)

1. [Prescriptions de concours Elle+Lui Concours d’athlétisme](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/leichtathletik/weisungen-reglemente.html)

1. [Directives du concours aux jeux nationaux de gymnastique de sociétés](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/nationalturnen.html)

1. [Règlement technique des jeux nationaux](https://www.env-afgn.ch/sport/reglemente)

1. [Directives du concours de gymnastique](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/turnen-erwachsene/turnwettkampf.html)

1. [Directives des tests de branche](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/turnen-erwachsene/fachteste.html)

1. [Directives fit+fun](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/turnen-erwachsene/fit-fun.html) / [Règlement fit+fun](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/turnen-erwachsene/fit-fun.html)

1. [Directives du parcours jeunesse](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/turnen-kinder/jugend-parcours.html)

1. [Programme de compétition FSG gymnastique artistique féminine](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/kunstturnen/weisungen-reglemente.html)
2. [Programme de compétition FSG gymnastique artistique masculine](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/kunstturnen/weisungen-reglemente.html)
3. [Code de pointage FIG gymnastique artistique féminine](https://www.gymnastics.sport/site/rules/#3)
4. [Code de pointage FIG gymnastique artistique masculine](https://www.gymnastics.sport/site/rules/#3)
5. [Règlement sur les égalités de points en gymnastique artistique](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/kunstturnen/weisungen-reglemente.html)
6. [Règlement de compétition FSG gymnastique rythmique](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/rhythmische-gymnastik.html)
7. [Programme de compétition FIG gymnastique rythmique](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/rhythmische-gymnastik.html)
8. [Règlement technique FSG gymnastique rythmique](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/rhythmische-gymnastik.html)
9. [Code de pointage FIG gymnastique rythmique](https://www.gymnastics.sport/site/rules/#5)

1. [Règlement de compétition FSG trampoline](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/trampolin/weisungen-reglemente.html)

1. [Programme de tests FSG trampoline](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/trampolin/weisungen-reglemente.html)
2. [Code de pointage FIG trampolin](https://www.gymnastics.sport/site/rules/#7)e

1. [Règlement de balle au poing IFA/SF](https://www.swissfaustball.ch/spielregeln.html)

1. [Règlement d’indiaca](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/indiaca/schweizer-indiacaturnier.html) (règles de l’indiaca)

1. [Règlement de balle à la corbeille](https://www.stv-fsg.ch/de/sportarten/korbball/weisungen-reglemente.html)
2. [Règlement de volleyball](https://www.volleyball.ch/fileadmin/user_uploads/manually_uploads_via_webtool/Volleyballreglement_22-23_d.pdf)
3. Règlement de la balle au filet

1. [Règlement de compétition fit+fun (PluSport sport handicap Suisse)](https://www.plusport.ch/fileadmin/user_upload/2_Events/PluSport-Tag/2022/Fit_Fun_Reglement_d_2020.pdf)

Les directives en vigueur se trouvent sur [www.stv-fsg.ch](http://www.stv-fsg.ch), sport (cliquer sur le sport), directives et règlements.

Annexe C Abréviations

****Allgemein Généralités****

STV Schweizerischer Turnverband FSG Fédération suisse de gymnastique

GWL Gesamtwettkampfleitung DGC Direction générale des concours

WL Wettkampfleitung DC Direction des concours

SR Schiedsrichter Ar Arbitre

KR Kampfrichter Ju Juge

WR Wertungsrichter Ju Juge

HKR Hilfskampfrichter Jaux Juge auxiliaire

Ti Turnerinnen gf Gymnastes féminines

Tu Turner gm Gymnastes masculins

OK Organisationskomitee CO Comité d’organisation

****Wettkampf Concours****

Stkl Stärkeklasse Div. Division

EW Einzelwettkampf Ind. Concours individuel

VW Vereinswettkampf CSoc Concours de sociétés

VWJ Vereinswettkampf Jugend CSJ Concours de sociétés jeunesse

VWA Vereinswettkampf Aktive CSA Concours de sociétés des actifs

WT Wettkampfteil PC Partie de concours

WV Wettkampfvorschriften PCc Prescriptions de concours

Spispo Spitzensport SE Sport d’élite

Kutu F Kunsturnen Frauen GAF Gymnastique artistique féminine

Kutu M Kunsturnen Männer GAM Gymnastique artistique masculine

RG Rhythmische Gymnastik GR Gymnastique rythmique

TR Trampolin TR Trampoline

TW Turnwettkampf CG Concours de gymnastique

LMM Leichtathletik-Mannschafts-Mehrkampf CMEA Concours multiple par équipes d’athlétisme

PC Platzchef ChP Chef.fe de place

AC Anlagechef CI Chef.fe des installations

DC Disziplinenchef CD Chef.fe de discipline

****Spiele Jeux****

FB Faustball BP Balle au poing

INDI Indiaca INDI Indiaca

KB Korbball BC Balle à la corbeille

VB Volleyball VB Volleyball

NB Netzball NB Balle au filet

****Gymnastik Gymnastique****

GYMHG Gymnastik mit Handgerät GYMAE Gymnastique avec engin à main

GYMOH Gymnastik ohne Handgerät GYMSE Gymnastique sans engin à main

****Geräteturnen/Kunstturnen Gymnastique aux agrès/gymnastique artistique****

Getu Geräteturnen Agrès Gymnastique aux agrès

BA Barren BP Barres parallèles

BAL Balken PO Poutre

BO Boden SO Sol

GK Gerätekombination CE Combinaison d‘engins

PF Pferdpauschen CA Cheval arçons

RE Reck BF Barre fixe

RI Ringe AN Anneaux

RR Rhönrad RR Rhönrad

SP Sprünge SA Sauts

SR Schaukelringe AB Anneaux balançants

SSB Schulstufenbarren BAS Barres asymétriques scolaires

StuBa Stufenbarren BA Barres asymétriques

TR Trampolin TR Trampoline

****Leichtathletik/LMM Athlétisme/CMEA****

60 60m Lauf 60 Course 60m

80 80m Lauf 80 Course 80m

100 100m Lauf 100 Course 100m

110 H 110m Hürden 110 H 110m haies

400 400m Lauf 400 Course 400m

800 800m Lauf 800 Course 800m

1000 1000m Lauf 1000 Course 1000m

1500 1500m Lauf 1500 Course 1500m

BW Ballwurf LB Lancer de la balle

DISKUS Diskuswerfen LD Lancer du disque

DW Drehwerfen LT Lancer avec torsion  
HO Hochsprung SH Saut en hauteur

KUG Kugelstosssen LAP Lancer du poids

PS40 40m Pendelstafette mit Stab EN40 Estafette navette 40m avec témoin

PS60 60m Pendelstafette EN60 Estafette navette 60m

PS80 80m Pendelstafette EN80 Estafette navette 80m

SB Schleuderball BL Balle à la lanière

SPE Speerwurf LJ Lancer du javelot

SHO Stabhochsprung SP Saut à la perche

WE Weitsprung SL Saut en longueur

WU Weitwurf LA Lancer de l'agrès

****Nationalturnen Gymnastique aux jeux nationaux****

NA Nationalturnen GJN Gymnastique aux jeux nationaux

60 60 m Lauf 60 60 m

80 80 m Lauf 80 80 m

HW Hochweitsprung SC Saut combiné

Ri Ringen LL Lutte libre

Schw Schwingen LS Lutte suisse

STH Steinheben LEP Lever de la pierre

STS Steinstossen JP Jet de la pierre

****Fachteste Tests de branche****

FT Fachtest FT Test de branche

FTA Fachtest Allround FTA Test de branche allround

FTK Fachtest Korbball FTK Test de branche balle à la corbeille

FTU Fachtest Unihockey FTU Test de branche unihockey

FTV Fachtest Volleyball FTV Test de branche volleyball

****Fit+fun Fit+fun****

FF Fit+fun FF Fit+fun

FF1 Fuss-Ball-Korb / Ball-Kreuz FF1 Foot-balle à la corbeille / Balle croisée

FF2 Unihockey im Team / 8-er Ball FF2 Unihockey en équipe / 8 ballons

FF3 Moosgummiring / Intercross FF3 Anneau à lancer / Intercross

****Aerobic Aérobic****

Ae Aerobic Aé Aérobic

TAe Team-Aerobic TAé Team-aérobic

****Jugend-Parcours Parcours jeunesse****

HL Hindernislauf COb Course d‘obstacles

STA Spieltest Allround TJA Test de jeu allround

UHP Spielparcours Unihockey UHP Parcours de jeux unihockey

****Turnwettkampf Concours de gymnastique****

Ae Aerobic Einzel Ae Aérobic individuel

AeP Aerobic Paare Ae2 Aérobic à deux

BA/SSB Barren/Schulstufenbarren BP/BAS Barres parr. / Barres asym. scolaires

GYME Gymnastik Einzel GYMI Gymnastique individuelle

GYMZZ Gymnastik zu Zweit GYMD Gymnastique à deux

UH Unihockey UH Unihockey

BB Basketball BB Basketball

Annexe D – Propriétés des revêtements par discipline

**Discipline Propriétés revêtement Description exacte**

**Tests de branche**

Allround Gazon

Balle à la corbeille Prairie

Unihockey Salle

Volleyball Gazon

**Fit+fun**

FF 1a Football-estafette témoin Prairie / Gazon / Gazon synthétique / Place en dur

FF 1b Balle avec planche Prairie / Gazon / Gazon synthétique / Place en dur

FF 2a Unihockey en équipes Place en dur / Salle

FF 2b Balle à 8 Prairie / Gazon / Gazon synthétique / Place en dur

FF 3a Street racket Prairie / Gazon / Gazon synthétique / Place en dur

FF 3b Anneau-témoin gym. Prairie / Gazon / Gazon synthétique / Place en dur

**Gymnastique aux agrès**

Barres parallèles Tente (sol bois) Dimensions 15 x 22 m

Sol Tente (sol bois) Dimensions 20 x 20 m

Combinaison d’engins Tente (sol bois) Dimensions 20 x 30 m

Barre fixe Salle Dimensions 20 x 20 m

Rhönrad Tente (sol bois) Dimensions 15 x 23 m

Anneaux balançants Salle Dimensions 20 x 24 m

Barres asymétriques scolaires Tente (sol bois) Dimensions 15 x 22 m

Sauts Tente (sol bois) Dimensions 20 x 30 m

Trampoline Salle Dimensions 17 x 22 m

Gymnastique aux agrès ind. Salle

**Gymnastique**

Gymnastique Praticable 12 x 12 m, 12 x 18 m, 12 x 24 m

Gymnastique Gazon 18 x 24 m, 24 x 40 m

**Aérobic**

Team-aérobic Praticable

Aérobic Praticable

**Parcours jeunesse**

Course d’obstacles Prairie

Parcours jeu unihockey Goudron

Test de jeu allround Prairie

**Athlétisme**

\*Saut en hauteur Synthétique / Asphalte

Lancer du poids Anneau en béton

\*Course 60 m Synthéthique / Gazon / Prairie

\*Course 80 m Synthéthique / Gazon / Prairie

\*400m (piste circulaire) Synthéthique / Gazon / Prairie

\*800m (piste circulaire) Synthéthique / Gazon / Prairie

\*1000m (circulaire) Synthéthique / Gazon / Prairie

\*Estafette navette Synthéthique / Gazon / Prairie

Balle à la lanière Synthéthique

Lancer de l’agrès / Lancer du ballon Synthéthique

\*Lancer du javelot Synthéthique / Construction temporaire

Lancer avec torsion Prairie

\*Saut en longueur Synthéthique / Construction temporaire

**Gymnastique aux jeux nationaux**

Lever de la pierre Prairie

Lancer de la pierre Synthéthique

Saut combiné Synthéthique

**Concours de gymnastique**

Aérobic Praticable

Gymnastique sur scène Praticable

Barres parall. /Barres asy. scol. Salle

Sol Salle

Saut Salle

\*80m Synthéthique / Gazon / Prairie

\*800m Synthéthique / Gazon / Prairie

\*Saut en longueur Synthétique / Construction temporaire

Lancer du poids Anneau en béton

Slalom d’unihockey Place en dur

Basketball Place en dur

Lever de la pierre Prairie

Lancer de la pierre Synthéthique

**Sport d’élite**

GAM - GAF Salle

Gymnastique rythmique Salle

Trampoline Salle

**Jeux**

Balle au poing Gazon / Gazon synthétique

Indiaca Salle

Balle à la corbeille Gazon / Gazon synthétique

Volleyball Salle

Balle au filet Salle

Sous réserve de changement pour déplacement possible sur autre aire de concours !

Les propriétés du revêtement des disciplines ayant un astérisque (\*) influencent le choix du barème.